EVALUATION	Fortement positif	Faiblement positif	Vigilance faible	Vigilance forte	Faiblement négatif	Fortement négatif

		Adaptation au changement climatique		Biodiversité		Qualité de l'air		Agriculture		Mobilités et infrastructures de transport		Activités industrielles et tertiaires		Services publics et parapublics		Patrimoine et paysages	
	Enjeux associés	Anticiper la montée du niveau de la mer et protéger le littoral (établissements humains, écosystèmes, etc.) ; Adapter les logements et les équipements à l'évolution climatique, et en particulier aux canicules et aux vagues de chaleur ; Développer des solutions pour pallier la diminution des débits et donc des ressources en eau.		Renforcer la trame verte et bleue, en l'intégrant dans les politiques d'aménagement et pallier les éléments fracturant pour créer une véritable continuité écologique des corridors (création de passages à faune, etc.) ; Protéger les espèces et milieux les plus sensibles et protégés (Natura 2000, espaces côtiers, zones humides, etc.) face notamment à l'artificialisation des sols. Continuer les efforts de préservation des espaces boisés côtiers.		Réduire les émissions de polluants atmosphériques (émissions liées à la combustion et pesticides dans l'air) ; Informer et sensibiliser la population de la qualité de l'air, particulièrement lors de pics de pollution ; Améliorer l'efficacité énergétique pour réduire les émissions de polluants et de GES.		Maintenir les pratiques agricoles respectueuses des milieux naturels ouverts (landes et prairies) ; Limiter l'usage des intrants (produits phytosanitaires) ; Limiter le mitage des terres agricoles par l'étalement urbain ; Développer les circuits de valorisation locale ; Poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le territoire (biomasse, méthanisation, photovoltaïque, etc.) par le secteur agricole ;		Favoriser le recours aux modes alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transports en commun, vélo, marche à pied, etc.) ; Diminuer la part des véhicules thermiques au profit des modes actifs et des nouvelles motorisations (hybrides, GNV, électriques) ; Favoriser le développement du télétravail, du coworking, des tiers-lieux pour limiter les déplacements ; Limiter les nuisances sonores potentielles liées à la mobilité.		Encourager les entreprises lors d'extensions ou de déménagement à privilégier des sites économes en énergies ; Favoriser la mutualisation des espaces extérieurs afin de limiter l'artificialisation des sols (parkings notamment) ; Développer l'autoconsommation des bâtiments, et la récupération de la chaleur fatale issue des process industriels.		Accompagner les citoyens dans leurs démarches d'économies d'énergies, de rénovation, de réduction de consommation d'eau, etc. ; Favoriser, au travers de la commande publique, le développement ou le recours aux énergies renouvelables, aux véhicules à faible émissions, etc.		Permettre l'aménagement des bâtiments patrimoniaux dans la recherche des économies d'énergie mais dans le respect de leur valeur historique ou culturelle ; Faciliter la compréhension des enjeux patrimoniaux, notamment au regard des protections réglementaires pouvant impacter des projets à proximité (production d'ENR, rénovation thermique de bâtiments, etc.) ; Limiter l'étalement urbain sur l'ensemble du territoire, en particulier sur la frange littorale.	
	Action	Plan d'Actions initial	Recommandations	Plan d'Actions initial	Recommandations	Plan d'Actions initial	Recommandations	Plan d'Actions initial	Recommandations	Plan d'Actions initial	Recommandations	Plan d'Actions initial	Recommandations	Plan d'Actions initial	Recommandations	Plan d'Actions initial	Recommandations
AXE 1 - Favoriser un territoire sobre et autonome en énergie	Action 1.1 Sensibiliser, communiquer, mobiliser les acteurs du territoire et la population aux sujets de la transition écologique	L'action favorise la sensibilisation via des visites, défis et actions en faveur de l'environnement.	Il est recommandé de bien faire le lien avec les actions de sensibilisation afin de construire un programme cohérent. Il est important d'avoir une réelle politique en matière d'adaptation, en sensibilisant les habitants. Cela peut passer par des conférences sur les impacts du changement climatique (CC) sur le territoire, des ateliers type "Ateliers de l'Adaptation au CC", des réunions publiques sur le sujet, etc.	L'action porte sur la communication et sensibilisation. Réduction de l'impact de la publicité et des projets d'aménagements sur le territoire.	La partie accompagnement est développée. Il est recommandé de bien faire le lien avec les actions pour renforcer la biodiversité (toitures végétalisées, refuges pour la faune, tonte par pâturage, etc.). Pour sensibiliser à la biodiversité, il est pertinent de réaliser des actions "hors-les-murs" (exemples : plantation d'arbres, chantier participatif de ramassage de déchets, etc.) Il est conseillé d'utiliser les journées/dates thématiques type journée de la Terre pour sensibiliser à la biodiversité.	L'action favorise la sensibilisation et l'accompagnement aux questions relatives à l'urbanisme et à l'habitat, favorisant la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et par conséquent à terme, l'amélioration de la qualité de l'air.	Il est recommandé d'intégrer les avantages (co-bénéfices) à la préservation de la qualité de l'air et les impacts sur la santé. Exemple : une sensibilisation à l'habitation à énergie positive permet de parler des impacts des émissions de particules fines liées à la combustion d'énergies fossiles.	Les actions n'impactent pas le secteur agricole.	-	Les actions n'impactent pas la mobilité et les infrastructures.	-	L'action précise de former et sensibiliser les porteurs de projets à réduire l'impact de ces derniers.	Il est recommandé de partager la sensibilisation au changement climatique avec le secteur industriel et proposer un réseau de synergies industrielles coordonné par la collectivité. Un lien entre l'action la sensibilisation et les actions autour de la mobilité, l'adaptation au changement climatique ainsi que la mobilisation du territoire autour de l'économie circulaire est à prévoir	L'action permet de sensibiliser des citoyens à la transition écologique et par effet ricochet, les services publics et élus.	Il est recommandé d'élargir l'action à de la sensibilisation et formation spécifiques aux élus et agents du territoire	L'action doit permettre une préservation de la qualité paysagère de Quimper Bretagne Occidentale.	-
	Action 1.2 Favoriser la sobriété foncière et la végétalisation dans les Zones d'Activités Economiques	L'action permet d'adapter en partie l'activité des ZAE en mettant en place de l'économie de la fonctionnalité (mutualisation, etc.) tout en ombrageant les bâtiments et parkings.	Il est recommandé d'avoir une réflexion sur l'usage des bâtiments (bâtiments inoccupés le week-end, en fin de journée, etc.) en lien avec des activités associatives du territoire. Il est également recommandé de travailler à se donner un objectif de pleine terre sur les espaces des ZAE afin de réduire les risques d'inondations. Enfin il est conseillé d'accompagner et d'apporter de la pédagogie aux risques climatiques et de proposer un guide "s'adapter au travail".	L'action peut permettre à une certaine biodiversité de se développer grâce à la végétalisation. La densification permet de réduire les besoins futurs en artificialisation des sols.	Il est recommandé de mettre en place une réelle continuité écologique au sein des ZAE en réduisant les éléments fracturant (palissades, etc.) particulièrement dans les ZAE proches de milieux naturels. Il est conseillé d'intégrer le critère "restauration de la biodiversité" dans le choix des essences plantées.	L'action permet une meilleure qualité de l'air par une plus grande végétalisation et une réduction des déplacements motorisés	Il est recommandé d'intégrer un objectif d'amélioration de la qualité de l'air dans les ZAE.	L'action doit permettre de réduire le rythme d'artificialisation des espaces agricoles.	Il est recommandé de donner un objectif chiffré de ralentissement de l'artificialisation des espaces agricoles avec un objectif de ZAN plus tôt que la loi ne l'oblige (2040-2045 par exemple).	L'action permet le développement des modes actifs, la réduction des déplacements ainsi que des infrastructures de transport.	Il est recommandé de donner un objectif quantitatif de réduction des déplacements en voiture thermique. Il est également conseillé de favoriser les modes actifs et véhicules électriques (accès privilégié aux parkings pour ces types de transport). Il est également recommandé d'obliger à avoir des parkings à étage, pour réduire l'impact bitume sur les espaces naturels et poser la question de la mutualisation des parkings (notamment la nuit ou après les horaires de bureaux)	L'action encourage la rationalisation et l'optimisation des ZAE en permettant l'artificialisation des sols. L'action donne la priorité aux activités économiques des centres en limitant les loyers lorsque cela est possible.	Il est recommandé de mettre un objectif quantitatif ainsi qu'un budget sur la limitation des loyers. Une expérimentation peut être réalisée sur 3 zones d'activités. Il est conseillé d'être accompagné (ADEME, réseau AMORCE, etc.) pour le lancement d'un projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale (économie circulaire) au sein d'une ou plusieurs ZAE.	L'action doit permettre une réduction des consommations de foncier.	Il est recommandé d'accompagner les ZAE, en réalisant des temps d'échange dans un premier temps avec les associations d'entreprises de ces dernières. Il est également conseillé d'impliquer les élus des communes des ZAE afin de faire du lien entre politique communale et intercommunale.	L'action doit permettre une préservation de la qualité paysagère de Quimper Bretagne Occidentale.	-
	Action 1.3 Orienter les agriculteurs vers les leviers d'économies d'énergie adaptés à leur exploitation et développer les énergies renouvelables	L'action permet de produire des énergies renouvelables localement et ainsi réduire la dépendance énergétique du territoire. De plus la baisse des besoins énergétiques (sobriété) facilite l'adaptation des exploitations au changement climatique.	Il est recommandé de chiffrer les objectifs de développement des énergies renouvelables. Il est également conseillé de réfléchir au positionnement des infrastructures de production d'ENR&R en prenant en compte les aléas climatiques futurs.	L'action doit permettre de réduire les consommations d'énergie fossile et ainsi l'impact du changement climatique sur la biodiversité (3ème cause de perte de biodiversité selon l'IPBES) mais l'installation de panneaux solaires et de méthaniseurs peuvent avoir des impacts directs sur la biodiversité (pollution sol/eau, artificialisation des sols).	Il est recommandé de fortement prioriser l'installation d'énergie solaire sur toiture afin de limiter l'emprise au sol. L'emplacement des méthaniseurs doit être réfléchi pour réduire au maximum les externalités négatives en matière de biodiversité (pente vers cours d'eau, ZNIEFF à proximité, etc.). Il doit également y avoir une grande vigilance à la promotion de la filière bois-énergie afin que ce développement ne se fasse pas seulement quantitativement mais qualitativement, sans coupe rase.	L'action doit permettre de substituer des énergies fossiles et ainsi réduire les pollutions atmosphériques. Le développement de la filière bois peut entrainer une augmentation des particules fines (PM 2,5 et PM10).	Il est recommandé de sensibiliser les consommateurs locaux de la filière bois-énergie aux impacts de la pollution atmosphérique et à la mise en place de chaudières bois performantes d'un point de vue qualité de l'air.	L'action doit permettre d'augmenter les revenus des agriculteurs ainsi que leur résilience énergétique avec parfois une autoconsommation. Cela permet également de développer une image positive du métier, participant à la transition écologique et énergétique nationale.	Il est recommandé de donner des clés de lecture aux agriculteurs quant aux choix de production énergétique.	L'action devrait entrainer une augmentation des déplacements, particulièrement en phase chantier ainsi qu'une augmentation du linéaire d'infrastructures de transport (chemins d'accès).	Il est recommandé de quantifier les déplacements supplémentaires et de réduire au maximum les besoins en nouvelles infrastructures. Il est conseillé d'accompagner les agriculteurs afin de mutualiser des déplacements (pour l'entretien/inspection des installations, possibilité de contractualiser à plusieurs agriculteurs pour que la société vienne réaliser en une fois l'entretien).	L'action devrait permettre de mettre en place une filière méthanisation et bois-énergie favorisant ainsi des emplois locaux.	Il est recommandé d'avoir une réflexion en amont de la mise en place de la filière sur le besoin en futurs métiers (entretien, installation, etc.) afin de pousser à l'implantation d'une agence de société de production d'énergie renouvelable sur le territoire. Il est conseillé d'évaluer l'impact économique de l'action pour QBO. La baisse d'activité dans certains secteurs (énergies fossiles) doit être analysée pour accompagner certaines reconversions.	L'action permet à la collectivité d'être facilitatrice et accompagnatrice de la transition énergétique du territoire.	Il est recommandé que les communes et autres collectivités publiques soient exemplaires en installant des chaudières bois et en travaillant avec les gestionnaires de réseaux (Enedis/GRDF) pour qu'ils raccordent les futurs installations de production d'énergie renouvelable.	L'installation d'équipements de production énergétique peut impacter négativement les paysages du territoire. Le développement d'une filière bois-énergie peut permettre un développement bocager et de haies.	Il est recommandé d'avoir une réflexion sur l'esthétisme des installations solaires et leur intégration paysagère. Il est également conseillé d'accompagner les agriculteurs à la plantation de haies (avec une gestion durable, sans coupe rase) autour de sites de production de biogaz pour réduire la nuisance visuelle.
	Action 1.4 Réduire la quantité de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire	Le développement de l'économie circulaire et la mise en place de tiers-lieux contribue à adapter le territoire au CC (ressources et création de liens).	Il est recommandé d'accompagner le service Déchets de QBO ainsi que les prestataires de services sur les impacts à venir du CC et la modification de leurs protocoles de collecte/traitement. Une analyse avec la méthodologie TACCT sur le secteur "déchets" serait pertinente.	L'action permet de réduire la quantité de déchets ainsi que les pollutions associées	Il est conseillé de proposer un guide au sein de chaque commune pour les habitants et communes sur les impacts des déchets sur la biodiversité et les moyens de la préserver (réduction de la tonte, etc.)	La réduction des quantités de déchets devrait permettre de réduire les émissions de polluants (principalement NOx).	Il est recommandé d'avoir des actions spécifiques et ambitieuses sur les déchets, particulièrement ceux fortement émetteurs de polluants atmosphériques.	Des actions visent à réduire le gaspillage alimentaire avec un magasin "anti-gaspi" vendant des produits sauvés du gaspillage provenant des agriculteurs locaux. Il est également prévu de créer une filière de recyclage de la biomasse en énergie.	Il est recommandé d'intégrer les agriculteurs au sein des entreprises allant être sollicitées afin de développer l'économie circulaire sur le territoire. Le recyclage de la biomasse peut également être réalisé au plus proche, sur les exploitations agricoles (intrants naturelles, etc.), il est donc recommandé de solliciter les exploitations agricoles pour cette action.	La réduction des quantités de déchets devrait permettre un nombre moins important de trajets pour les camions de collecte. La collecte de biodéchets chez les gros producteurs peut cependant entrainer des déplacements supplémentaires.	Il est recommandé de quantifier les impacts en matière de déplacements de l'action avec un possible effet rebond sur une collecte séparative de certains déchets. Il est également préconisé de travaillé sur la collecte des ordures ménagères en centre-ville avec des camions de petite taille et d'accompagner une société de collecte de biodéchets en vélos-cargos .	Il est prévu de créer une filière sélective de valorisation à haut rendement (captation CO2) en intégrant les industries agroalimentaires. Un grand nombre des actions de la fiche est tourné vers le développement de l'économie circulaire, intégrant de fait les entreprises dans cette boucle vertueuse.	Il est recommandé de réaliser un benchmark important sur les sujets de création de filières et de se faire accompagner sur le développement de l'économie circulaire et l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), par des associations nationales ou locales. Il est également recommandé de passer par les associations d'entreprises et réseaux professionnels locaux pour impulser une dynamique territoriale.	L'action permet de sensibiliser avec une communication "institutionnelle" et de structurer la commande publique pour intégrer l'économie circulaire.	Il est recommandé de traduire opérationnellement pour chaque commune des objectifs de développement de l'économie circulaire au sein des achats publics communaux. Un temps dédié à la présentation des intérêts d'intégrer l'économie circulaire au sein des achats publics pourrait être prévu en conseil communautaire.	Aucun impact.	Il est recommandé d'intégrer la préservation des paysages dans la politique de réduction des déchets, en ciblant une action sur la lutte contre les décharges sauvages en zones naturelles et agricoles.
	Action 1.5 Faciliter l'interconnaissance et les synergies entre les acteurs	Aucun impact.	Il est recommandé de prendre en compte dans l'animation d'une démarche d'EIT le sujet de l'adaptation des entreprises du territoire (l'EIT permet de développer des synergies et donc augmente la résilience future du territoire).	Aucun impact.	Il est recommandé de prendre en compte la biodiversité dans la démarche d'EIT (gestion des espaces verts des entreprises). De plus il est conseillé d'avoir une réflexion sur l'impact de la mise en place de méthaniseurs à proximité des industriels, sur la biodiversité.	Le développement d'une démarche d'EIT devrait permettre de réduire les consommations énergétiques (et donc des polluants liés).	Il est préconisé de mettre en avant les impacts des énergies fossiles sur la qualité de l'air durant la démarche d'EIT afin de promouvoir les énergies renouvelables.	Aucun impact.	Il est recommandé d'intégrer les agriculteurs dans la mise en place de synergies entre acteurs.	Le développement de l'EIT doit permettre de créer des synergies et potentiellement des déplacements moins nombreux.	Il est recommandé d'avoir un point de vigilance à l'installation de méthaniseurs à proximité des sites industriels, ce qui pourrait entrainer des déplacements de camions plus nombreux. Il est également recommandé d'accompagner les synergies mises en place vers des transports bas carbone (si achats mutualisés).	L'action favorise l'interconnaissance et les synergies entre les entreprises. L'ensemble de la fiche permet de réduire les impacts environnementaux des activités industrielles et tertiaires.	-	L'action permet d'engager la collectivité auprès des entreprises et créer des liens.	Il est recommandé de réaliser des études d'impacts lors de l'implantation de systèmes de production d'énergies renouvelables, avec un aspect spécifique sur les impacts des services publics (réseaux, etc.)	Aucun impact.	Il est recommandé d'intégrer la thématique paysage dans des actions de synergies structurelles (bâtiments, équipements de production d'énergie, etc.)
	Action 1.6 Accélérer la production de chaleur et d'électricité renouvelable et de biogaz	L'action permet d'adapter le territoire au changement climatique en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles. La production d'ENR&R permet de valoriser les ressources locales.	Il est recommandé de communiquer auprès des habitants et acteurs économiques concernant les impacts du changement climatique sur les équipements de production d'électricité renouvelable.	L'action peut avoir un impact sur la biodiversité au sein des surfaces de périmètre de captage d'eau.	Il est recommandé de sensibiliser les citoyens mais particulièrement les opérateurs réseaux et installations de panneaux solaires au sol à la perte de biodiversité et aux actions possibles pour la restaurer. Il est également recommandé de ne pas installer de photovoltaïque sur sol dans les périmètres de captage d'eau à fort enjeu de biodiversité	L'action favorise la production d'électricité renouvelable et donc la baisse des polluants atmosphériques provenant des énergies fossiles.	-	L'action favorise la production d'électricité photovoltaïque et de biogaz permettant un débouché économique à la filière agricole sur le territoire.	Il est recommandé d'accompagner les agriculteurs sur le choix des installateurs d'équipement photovoltaïque afin que ces derniers soient bien conseillés. Il est également recommandé de sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt de ne pas convertir une part trop importante de leur terre pour de la culture énergétique (biogaz), tout en fixant en parallèle un seuil maximal de culture végétale autorisé dans la production de biogaz sur le territoire.	L'action va avoir un impact sur les infrastructures énergétiques (réseau).	Il est recommandé d'avoir une vigilance spécifique sur l'installation de panneaux photovoltaïques au sol, qui demanderait une infrastructure de transport supplémentaire (route) pour leur entretien. Il est également conseillé d'évaluer l'impact futur du transport de la biomasse pour l'injection dans les méthaniseurs (déplacements supplémentaires).	L'action favorise l'engagement des acteurs économiques avec une sensibilisation mais également l'accompagnement de projets partenariaux. L'action devrait également permettre de réduire la dépendance énergétique d'entreprises et d'industriels.	Il est recommandé d'accompagner les propriétaires fonciers importants avec des installations pilotes afin d'avoir des "locomotives" de production électrique sur le territoire. Il est également conseillé de travailler à une simulation d'une augmentation importante de la production électrique du territoire pour tester la capacité du réseau (avec Enedis) à y faire face.	L'action favorise l'engagement des acteurs du territoire mais permet également une exemplarité des services publics sur leur patrimoine propre.	Il est recommandé, en lien avec les zones d'accélération des énergies renouvelables, de déployer des ombrières et panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public, en lien avec les communes et institutions. Un accompagnement spécifique doit être réalisé pour les acteurs publics.	L'action va très légèrement modifier le patrimoine architectural (panneaux sur les toits et ombrières photovoltaïques). Les installations de biogaz peuvent avoir un impact important sur le paysage du territoire.	Il est recommandé d'avoir une réflexion sur l'esthétisme des ombrières photovoltaïques (parkings) et leur intégration paysagère. Il est également conseillé d'accompagner les agriculteurs à la plantation de haies autour de sites de production de biogaz pour réduire la nuisance visuelle.
	Action 1.7 Faire de l'agglomération un territoire d'expérimentions bois local	L'action doit permettre d'augmenter la résilience des zones forestières ainsi que leur taille, permettant d'adapter le territoire au changement climatique.	Il est recommandé d'avoir une vision qualitative en plus du quantitatif en ce qui concerne la ressource en bois. Il est également conseillé d'intégrer un indicateur de résilience au changement climatique dans le choix des essences plantées. Il est enfin recommandé de réfléchir à l'intégration du bois d'œuvre dans l'habitat (en plus du mobilier et de l'aménagement).	L'action intègre une gestion durable du bois local permettant de réduire la pression sur la biodiversité mais également des plantations de haies et de bois permettant des lieux de biodiversité. L'action peut cependant avoir un impact négatif sur la biodiversité avec un besoin en ressource en bois important pour pérenniser la filière bois, pouvant amener à des dérives (coupes rases, plantations en mono culture, etc.).	Il est recommandé d'intégrer une réflexion sur les trames vertes, bleues et brunes dans le choix des espaces recevant des plantations afin de construire des corridors écologiques. Il est également conseillé d'intégrer un objectif de restauration de la biodiversité dans la plantation d'arbres avec une diversité importante d'essences. La coupe des arbres doit être réalisé hors période de nidification et le choix des zones de coupe pourrait être réalisée en lien avec des associations environnementales pour préserver les espaces de grande biodiversité.	L'action va permettre d'améliorer la qualité de l'air, les arbres stockant naturellement une part des émissions de polluants atmosphériques. L'utilisation du bois-énergie est source de pollution de l'air.	Il est recommandé de planter des haies et arbres aux abords des routes et zones à forte émission de particules fines, la surface des feuilles retenant en effet les particules en suspension dans l'air. Il est également conseillé de réduire les émissions de polluants à la source en utilisant des machines de coupe des arbres à faible émission. Il est enfin recommandé d'accompagner et de sensibiliser à la pollution de l'air du fait de chaudières bois peu performantes, ainsi que de n'accepter que des systèmes performants en termes d'émissions de polluants atmosphériques.	L'action peut permettre de développer un revenu complémentaire pour les agriculteurs souhaitant planter des arbres et rejoindre la filière bois.	Il est recommandé d'intégrer des agriculteurs à la filière bois locale et d'échanger avec eux sur leurs terres disponibles pour des plantations.	Le développement d'une filière bois locale peut entrainer des déplacements plus importants au sein du territoire (pour les plantations, engins de coupe, de récupération du bois) mais réduire les importations (granulés, etc.) et donc en limiter certains.	Il est recommandé d'intégrer dans le coût complet de la filière, l'impact des engins sur la voirie et potentiellement l'ouverture de nouveaux chemins agricoles pour accéder à certaines parcelles.	L'action va permettre de développer une nouvelle filière économique sur le territoire.	Il est recommandé d'évaluer les besoins de la filière en bois de chauffage mais également en bois d'œuvre (étude de marché) et de communiquer sur la mise en place de la filière pour faire venir des entreprises spécialisées dans ce domaine sur le territoire.	L'action permet d'engager la collectivité auprès des entreprises et créer des liens.	Il est recommandé de pousser les acteurs publics à faire preuve d'exemplarité dans la mise en place de chaudières bois/chaufferies bois (permettant de remplacer du fioul et gaz naturel) afin d'aider la nouvelle filière à avoir des débouchés. Il est également conseillé de pousser à la création de formations spécifiques au métier du bois dans les structures d'enseignement du territoire (UBO, ESIAB, IUT).	L'action va avoir un impact positif sur les paysages du territoire avec la plantation de nouveaux espaces forestiers et de haies. L'action peut cependant avoir un impact négatif sur les paysages, avec un besoin en ressource en bois important pour pérenniser la filière bois, pouvant amener à des dérives (coupes rases, plantations en mono culture, etc.)	Il est recommandé d'avoir une réflexion paysagère avec des plantations diversifiées, spécifiques au territoire (mais résilientes au changement climatique et favorisant la biodiversité). Il est également conseillé de cibler des plantations de haies dans un premier temps sur des zones avec une qualité paysagère mauvaise ou médiocre. Enfin il est conseillé d'encadrer les coupes, et particulièrement les coupes rases afin de ne pas dégrader le paysage forestier et bocager du territoire.
AXE 2 - Agir en faveur d'une mobilité plus sobre et robuste	Action 2.1 Communiquer et accompagner au changement des pratiques	L'action permet d'informer et de sensibiliser les habitants et usagers du territoire pour faire évoluer les habitudes de mobilité en faveur d'une mobilité plus durable.	Il est recommandé de bien faire le lien avec les actions de sensibilisation afin de construire un programme cohérent. Il est important d'avoir une réelle politique en matière d'adaptation, en sensibilisant les habitants. Cela peut passer par des conférences sur les impacts du changement climatique (CC) sur le territoire, des ateliers type "Ateliers de l'Adaptation au CC", des réunions publiques sur le sujet, etc.	L'action permet une réduction des émissions de polluants et du trafic routier grâce à la sensibilisation et l'information des usagers et habitants du territoire.	Il est recommandé de communiquer sur les impacts des déplacements sur la biodiversité.	L'action permet d'informer et de sensibiliser les habitants et usagers du territoire pour faire évoluer les habitudes de mobilité, permettant une réduction des émissions de polluants atmosphériques	Il est recommandé de communiquer sur les gains en matière de santé humaine (décès prématurés en France du fait de la pollution de l'air) et de qualité de vie (moins de nuisances sonores, etc.).	Aucun impact.	-	L'action permet d'informer et de sensibiliser les habitants et usagers du territoire pour faire évoluer les habitudes de mobilité en faveur d'une mobilité plus durable.	-	L'action permet d'informer et de sensibiliser les habitants et usagers du territoire pour faire évoluer les habitudes de mobilité en faveur d'une mobilité plus durable.	Il est recommandé de partager la sensibilisation au changement climatique avec les acteurs économiques du territoire.	L'action permet d'informer et de sensibiliser les habitants et usagers du territoire pour faire évoluer les habitudes de mobilité en faveur d'une mobilité plus durable.	Il est recommandé de proposer des temps de sensibilisation et formation spécifiques pour les élus et agents du territoire.	Aucun impact.	-
	Action 2.2 Développer et favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle	L'action permet de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles et donc renforce la résilience énergétique territoriale. Réduction de la dépendance à la voiture individuelle de populations vulnérables.	Il est recommandé de renforcer la place du végétal à proximité des aires de covoiturages pour réduire l'impact des vagues de chaleur. Il est recommandé de renforcer la place du végétal à proximité des aménagements cyclables et piétons tout en prenant en compte le risque inondation. Il est également conseillé de réaliser ces infrastructures avec un albédo élevé (couleur claire) pour réduire les Ilots de Chaleur Urbain (ICU). Il est recommandé d'intégrer les aléas climatiques futurs dans la gestion des infrastructures des transports en commun (bus, voirie) mais également dans la formation des agents. Il est conseillé d'avoir une attention particulière au risque inondation, particulièrement aux abords de l'Odet. Il est enfin recommandé de sensibiliser les usagers d'un mode actif aux impacts du changement climatique sur les déplacements. Il est recommandé de réaliser des travaux d'adaptation face au changement climatique pour les gares routières et ferroviaires (végétalisation, aération naturelle, etc.).	L'action permet la réduction du trafic routier et des émissions, permettant une baisse de la mortalité de la faune locale cependant cette dernière peut être impactée par la création de nouvelles lignes de covoiturage et d'aires de proximité, liaisons cyclables/piétons, de transports en commun. Le développement d'un réseau de parkings de proximité en entrée de ville de Quimper peut avoir un impact sur la biodiversité.	Il est recommandé d'être vigilant sur l'implantation des nouvelles infrastructures.Il est recommandé d'intégrer la préservation des espaces naturels et la biodiversité dans la définition de la stratégie "transports en commun" du territoire. Il est recommandé d'échanger avec la SNCF et la région Bretagne sur les impacts évitables pour la biodiversité de ces modes de mobilité. Il est recommandé d'installer les parkings de proximité sur des espaces déjà artificialisés, tout en construisant les parkings en étage (densification).	L'action devrait permettre une réduction du trafic routier et donc des émissions de polluants mais aussi la réduction des consommations d'énergies fossiles et donc des émissions de polluants..	Il est recommandé d'être vigilant sur la localisation des implantations de nouvelles infrastructures. Il est également conseillé d'accompagner les entreprises sur des véhicules faiblement émetteurs de polluants atmosphériques. Il est recommandé de renouveler la flotte de bus pour réduire davantage les émissions de polluants atmosphériques. Par ailleurs, il est recommandé de chiffrer l'impact en matière de qualité de l'air des mobilités actives et de cibler prioritairement les lieux à fort passage pour y installer des aménagements cyclables (pour un report modal important et donc une baisse des polluants atmosphériques). Il est recommandé de favoriser principalement le train (moins d'émissions/passager) puis ensuite les cars. Il est conseillé d'avoir une attention au report modal de la voiture (autosolisme) vers ces modes de transport avec un objectif chiffré.	L'action peut entrainer l'artificialisation d'espaces agricoles avec la création de nouvelles lignes de transport (covoiturage, voies cyclables, lignes de bus, etc.) et de l'aménagement de parkings.	Il est recommandé de créer des lignes de covoiturage/cyclables/bus sur des voies existantes (réduction de l'espace pour l'autosolisme) et d'installer les aires de covoiturage/autopartage, des stationnements vélo sur des espaces déjà artificialisés afin de réduire l'impact sur les terres agricoles. Il est recommandé d'installer les parkings de proximité sur des espaces déjà artificialisés, tout en construisant les parkings en étage (densification).	L'action permet la réduction de l'autosolisme, le soutien aux modes de transport partagés. Développement d'infrastructures pour la mobilité sur le territoire, réduction de la dépendance aux énergies fossiles (sobriété) et développement de la sensibilisation aux modes actifs. L'action améliore par ailleurs les correspondances et l'intermodalité sur le territoire.	Il est recommandé d'étudier finement les besoins de la population selon le type de transport et le type d'activités, pour avoir le plus d'impact possible. Il est également conseillé de fortement communiquer pour améliorer l'image de l'autostop auprès de la population. Une expérimentation avec des zones dédiées aux autostoppeurs (au même endroit que les aires de covoiturage) pourrait être mise en place. Ii est également recommandé d'avoir une réflexion intégrant l'ensemble du territoire (projets communaux, d'entreprises, etc.) concernant les infrastructures de transport et de de cibler l'amélioration des correspondances entre transports en commun sur des lignes avec un fort passage.	L'action entraine la réduction des consommations d'énergies fossiles et des émissions de polluants liées au transport. L'action permet la réduction de l'autosolisme et le développement des modes partagés. Accompagnement des entreprises à une mobilité durable. L'action permet le développement de la mobilité active et donc une réduction des risques de santé liés à la sédentarité et au manque d'activité physique . L'action permet d'améliorer la desserte en transport en commun favorisant l'emploi et l'économie, et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles.	Il est recommandé de lier le secteur tertiaire et industriel sur le plan des transports (opportunités de mutualisation) et de réfléchir à l'implantation des infrastructures en fonction des sites d'activités industrielles et tertiaires. Il est également conseillé de proposer à certaines sociétés ayant mis en place des stationnements vélo abrités, de les ouvrir au public sur les temps de fermeture de l'entreprise (week-ends, etc.) en contrepartie d'une aide de Quimper Bretagne Occidentale. Il est recommandé d'avoir davantage d'arrêts de cars au niveau des zones d'activités les plus dynamiques. Il est recommandé de travailler avec plusieurs entreprises quant à l'expérimentation d'emport de vélos dans des lignes interurbaines.	L'action permet la réduction de l'autosolisme et le développement des modes partagés et entraine la réduction des consommations d'énergies fossiles et le renforcement de l'indépendance énergétique territoriale. L'action favorise l'engagement des acteurs du territoire mais permet également une exemplarité des services publics sur leurs compétences. L'action permet une amélioration de la desserte du territoire et donc un accès facilité aux services publics.	Il est recommandé d'articuler l'ensemble des plans, stratégies et programmes des communes (PMS, PAVE, PLU, schéma vélo, etc.) en un document unique de référence pour le territoire. Il est également conseillé de faire preuve d'exemplarité sur le sujet de la mobilité active, l'intermodalité, etc. , en allant chercher des retours d'expérience d'autres territoires pionniers et au sein des élus et services publics. Il est recommandé d'établir des objectifs chiffrés, en concertation avec les territoires limitrophes afin d'avoir un développement de la desserte cohérent.	L'action permet la réduction du trafic routier et des émissions de polluants, source de dégradation du patrimoine bâti et naturel. L'action peut entrainer une artificialisation d'espaces et donc dégrader la qualité paysagère du territoire.	Il est recommandé d'être vigilant sur l'implantation des nouvelles infrastructures dans le paysage et le patrimoine architectural du territoire.
	Action 2.3 Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations de la flotte de véhicules des entreprises et des transports en commun	L'action permet une réduction de la dépendance aux énergies fossiles.	Il est recommandé d'évaluer les impacts du changement climatique sur les installations de recharge pour les voitures électriques.	L'action permet la réduction des émissions de polluants et du trafic routier (baisse possible de la mortalité par collision). L'action peut entrainer une hausse des émissions de carbone importées (production bioGNV, etc.).	Il est recommandé d'évaluer l'impact importé de l'action (construction des véhicules et extraction des matières premières hors France) sur la biodiversité et de rechercher des productions davantage européennes et environnementalement performantes.	L'action permet la diminution des émissions de particules fines avec le déploiement de véhicules électriques ou à hydrogène.	Il est recommandé d'évaluer l'impact de des solutions existantes pour les bus (GPL ; hydrogène ; électricité ; etc.) en intégrant le critère qualité de l'air.	L'action va permettre le développement du biogaz (bus) permettant de développer une filière agricole sur le territoire. L'essor important du biogaz pourrait donc mettre en concurrence une production agricole à but énergétique et de production alimentaire.	Il est recommandé de quantifier les besoins en biogaz pour la mobilité et d'intégrer au sein des documents d'urbanisme (PLU) une quantité maximale des SAU pour de la production énergétique.	L'action permet un essor d'une offre alternative, moins carbonée et moins dépendante aux énergies fossiles.	Il est recommandé d'évaluer le nombre d'Installations de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le territoire afin de connaitre les espaces en déficit. Il est également conseillé de se donner des objectifs quantitatifs sur le déploiement d'une flotte de bus bas-carbone ainsi que de déploiement d'IRVE.	L'action va entrainer un développement de l'activité économique dans le domaine des véhicules bas-carbone et des infrastructures de recharges.	Il est recommandé d'évaluer l'impact de l'action (chiffre d'affaires généré pour des entreprises locales, nombre d'emplois créés, etc.). Il est également recommandé d'accompagner les professionnels du domaine de la mobilité dans une transition de leur métier.	L'action permet de mettre en avant l'implication et l'exemplarité de la collectivité concernant les énergies alternatives et bas-carbone.	Il est recommandé de s'inspirer et d'échanger avec des territoires précurseurs sur ces sujets.	Aucun impact.	Il est recommandé d'avoir une vigilance sur la localisation des bornes de recharge pour voitures électriques.
	Action 2.4 Agir sur les déplacements des employés	L'action permet une réduction de la dépendance aux énergies fossiles.	Il est recommandé de rajouter dans le diagnostic en entreprise qui est proposé (Eval'Mobilité) un axe adaptation. Il est également recommandé de sensibiliser les entreprises et salariés aux impacts du changement climatique sur leur mobilité.	L'action permet une réduction des émissions de polluants et du trafic routier (baisse possible de la mortalité par collision).	Il est recommandé de communiquer sur les impacts des déplacements sur la biodiversité.	Diminution des émissions de particules fines par une baisse de l'autosolisme et le recours à des modes de déplacements moins émetteurs de polluants (modes actifs, voiture électrique)	Il est recommandé d'évaluer l'impact de l'action sur la qualité de l'air.	Aucun impact.	Il est recommandé de cibler les agriculteurs (les plus grosses exploitations dans un premier temps) dans l'accompagnement d'une mobilité moins carbonée.	L'action permet d'augmenter les infrastructures de mobilité bas carbone et favorise la mobilité active au sein des entreprises.	Il est recommandé d'intégrer dans les actions, des spécificités par rapport aux secteurs d'activités (tertiaire, agricole, etc.) avec un accompagnement personnalisé. Il est également conseillé d'avoir des objectifs quantitatifs précis (exemple : Echange sur les mobilités actives avec X entreprises)	L'action permet de favoriser l'adaptation des activités industrielles et tertiaires tout en les dotant d'infrastructures de mobilités actives et bas carbone.	Il est recommandé d'avoir une réflexion particulière sur la mobilité des employés dans le secteur industriel (journée en 2x8 ou 3x8) ainsi qu'en accompagnant les entreprises du tertiaire les plus vulnérables dans la gestion des coûts (financiers, etc.) de la mobilité	L'action permet de mettre en avant l'implication de la collectivité en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).	Il est recommandé de mettre en place un accompagnement des structures publiques et des collectivités sur le sujet de la mobilité. Il est également conseillé de suivre l'avancement des PMS des communes (si réalisés) et de les conseiller afin de prendre en compte au mieux les déplacements des employés du territoire.	Aucun impact.	-
	Action 2.5 Apaiser les voies de circulation	L'action favorise une mobilité apaisée, moins rapide, permettant de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.	Il est recommandé d'intégrer les aléas climatiques (vagues de chaleur, inondations, etc.) dans le réflexion du réseau routier, particulièrement dans le cas de son renouvellement/rénovation.	L'action permet une diminution de la pollution avec des vitesses réduites.	Il est recommandé de sensibiliser à l'intérêt d'aller moins vite pour la biodiversité (émissions de polluants, risques de collisions).	Diminution de la pollution de l'air par la diminution des vitesses.	Il est recommandé de communiquer sur les gains en matière de santé humaine (décès prématurés en France du fait de la pollution de l'air). Il est également conseillé d'expérimenter la diminution de la vitesse sur les axes ayant une forte circulation (impact sur la qualité de l'air plus important).	Aucun impact.	-	L'action permet d'améliorer la mobilité sur le territoire. En effet, les zones à faible vitesse sont davantage favorables aux modes actifs.	Il est recommandé de massifier la démarche dans les centres-bourg pour avoir un impact plus important. Il est également recommandé de passer certaines voies et zones en sens unique voiture et double-sens vélo. Il est également recommandé de tester une zone "de rencontre", en vitesse 20km/h (proche de la vitesse d'un vélo) pour favoriser davantage les modes actifs. Enfin, il est conseillé d'avoir des objectifs quantitatifs chiffrés (exemple : expérimenter la limitation de vitesse de 70 à 50km/h sur deux axes routiers d'ici 2026).	L'action peut avoir un impact sur certaines activités industrielles et tertiaires (temps transport marchandise accrue, temps en voiture pour aller au travail allongé, etc.). Certaines zones commerciales (centres-bourgs particulièrement) devraient bénéficier d'externalités positives (l'apaisement de la circulation peut pousser les habitants à se réapproprier les centres bourgs pour réaliser leurs achats).	Il est recommandé d'expérimenter des diminutions de vitesse à horaire différenciée (pas de diminution de la vitesse entre 4 et 7h par exemple) pour favoriser le fret routier le matin, alimentant les commerces et industries. Cela pourrait pousser certaines entreprises à modifier leurs horaires de fret et désengorger certains axes routiers sur des horaires denses. Il est également conseillé d'expérimenter la diminution de la vitesse sur des axes desservant moins les zones industrielles et tertiaires dynamiques.	L'action permet de réduire les bouchons (fluidité augmentée sur les axes routiers) et d'avoir un report modal de la voiture vers les transports en commun.	Il est recommandé d'avoir des objectifs quantitatifs et d'avoir une sensibilisation en interne auprès des agents des collectivités afin qu'ils donnent l'exemple.	Aucun impact.	Il est recommandé de revoir le dimensionnement des voiries lorsque la vitesse de circulation est abaissée. Le "gain" en surface pourrait alors servir à des aménités urbaines ou à de la végétalisation.
	Action 2.6 Mettre en place la logistique urbaine durable	L'action permet une réduction de la dépendance aux énergies fossiles en réduisant les distances parcourues et en réfléchissant aux solutions logistiques du dernier kilomètre.	Il est recommandé de prendre en compte l'impact du changement climatique sur la ressource en eau dans l'expérimentation du transport fluvial (simulation débit futur). Il est également recommandé d'avoir une réflexion sur les impacts des vagues de chaleur et îlots de chaleur sur la cyclo logistique.	L'action permet une diminution des impacts sur la biodiversité terrestre avec des transports moins nombreux. Un impact sur la biodiversité aquatique peut être amené par une augmentation du transport fluvial de marchandises.	Il est recommandé de créer les zones d'accueil et les points de "dispatch" sur des espaces déjà artificialisés (exemple : parkings). Il est également recommandé d'évaluer l'impact sur la biodiversité aquatique d'un développement des activités de cabotage.	L'action permet une réduction de la pollution de l'air avec la réduction des distances parcourues en mobilité thermique.	Il est recommandé d'être ambitieux sur les solutions logistiques alternatives (transport fluvial, cyclo logistique) avec des objectifs quantitatifs en termes de qualité de l'air à court, moyen et long terme.	L'action permet d'avoir une meilleure résilience quant à l'approvisionnement des denrées alimentaires sur le territoire.	Il est recommandé de mettre en place une logistique bas carbone en milieu également semi-rural avec par exemple une zone de collecte des productions agricoles, centralisée par commune.	L'action développe des mobilités alternatives de fret tout en œuvrant pour améliorer les infrastructures de transport actuelles (port de Corniguel).	Il est recommandé de réfléchir le développement des infrastructures de mobilité active en lien avec les besoins futurs en cyclo logistique dans les centres-bourgs et le centre-ville de Quimper. Il est également conseillé d'avoir un dimensionnement des infrastructures vélo (voies, parkings) permettant la circulation de vélo-cargos de grande dimension.	L'action permet d'avoir une meilleure résilience quant à la logistique d'approvisionnement des entreprises.	Il est recommandé d'évaluer les besoins actuels et futurs des entreprises du tertiaire en matière de transport fluvial et cyclo logistique.	L'action permet de mettre en avant l'implication et l'exemplarité de la collectivité concernant les mobilités alternatives et d'augmenter la résilience du territoire.	Il est recommandé d'amplifier la démarche et d'accompagner, via le groupe de travail sur la charte de logistique urbaine durable, à l'implantation de sociétés de logistique urbaine durable (société fluvial, cyclo logistique).	L'action peut avoir des impacts sur le patrimoine paysager fluvial du territoire (développement du transport fluvial).	Vigilance sur la remise en fonctionnement du port de Corniguel (si besoin de travaux/rénovation). Il est conseillé d'intégrer la prise en compte du patrimoine naturel et bâti dans le cas de travaux ou de rénovations sur les espaces de circulation fluviale.
AXE 3 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	Action 3.1 Accélérer la transition écologique et énergétique des bâtiments du territoire	L'action permet la rénovation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique permettant d'adapter les bâtiments au changement climatique.	Il est recommandé d'inscrire spécifiquement l'adaptation du bâti dans les critères des rénovations aidées et d'intégrer des objectifs quantitatifs d'adaptation du bâti.	Aucun impact.	Il est recommandé d'intégrer un critère "Biodiversité" dans les rénovations (toitures ou murs végétalisés par exemple).	L'action, en favorisant la rénovation énergétique des bâtiments permet une réduction des polluants atmosphériques (COVNM, particules fines, SO_2) et donc une amélioration de la qualité de l'air.	Il est recommandé d'inscrire dans les critères de rénovation le choix d'un système performant de la production de chaleur et Eau Chaude Sanitaire (ECS, via de la filtration) voire non fossile. Il est également conseillé de cibler la rénovation énergétique pour les bâtiments étant les plus émetteurs de polluants atmosphériques.	L'action peut favoriser le développement de matériaux biosourcés produits par l'agriculture (isolation chanvre, paille, etc.)	Il est recommandé d'évaluer les besoins futurs en isolation biosourcée et de monter un groupe de travail avec les agriculteurs du territoire pour l'approvisionnement du secteur bâtiments (peut être intégré au sein de la filière bois énergie).	Aucun impact.	-	L'action va permettre de développer une activité économique très locale et difficilement délocalisable qu'est la rénovation énergétique des bâtiments. Cette transition va ruisseler sur les activités de prestataires (vente d'échafaudage, production d'isolants, etc.)	Il est recommandé d'estimer le nombre de bâtiments à rénover (isolation thermique, modification du mix énergétique, etc.) afin de quantifier les besoins futurs pour la filière et lui donner ainsi des perspectives.	La collectivité veut démontrer son exemplarité avec la rénovation du patrimoine immobilier de la collectivité. De plus, l'action permet de lutter contre la précarité énergétique et ainsi protéger les habitants précaires.	Il est recommandé d'avoir des objectifs ambitieux de rénovation énergétique et de développement des ENR&R sur les bâtiments de la collectivité. Il est également conseillé d'accompagner les communes et structures publiques recevant un public fragile pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments (exemple : écoles, crèches, etc.)	L'action peut amener à une dégradation du patrimoine lors des opérations de rénovation.	Il est recommandé de prendre en compte les matériaux biosourcés et d'être vigilant sur le respect du patrimoine lors des rénovations (établir un cahier des charges minimal par exemple). Il est conseillé d'associer les services des Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour certains secteurs.
	Action 3.2 Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie	L'action permet de mettre en réseau des acteurs du territoire, favorisant une meilleure résilience face à des chocs (entraide et solidarité accrue).	Il est recommandé d'intégrer dans le conseil aux acteurs sur la maitrise de l'énergie la notion d'adaptation des bâtiments. Cela peut prendre la forme d'ateliers prospectifs, de retours d'expérience d'autres collectivités, etc.	Aucun impact.	Au sein de l'action, il est proposé des conférences thématiques pour informer et partager des bonnes pratiques. Dans ce cadre, il est recommandé d'intégrer une conférence sur la biodiversité et comment l'intégrer dans des projets d'amélioration de la performance énergétique.	L'action doit permettre d'améliorer les pratiques en matière de performance énergétique des bâtiments et donc de réduire leurs consommations d'énergies fossiles (diminution des émissions de polluants).	Au sein de l'action, il est proposé des conférences thématiques pour informer et partager des bonnes pratiques. Dans ce cadre, il est recommandé d'intégrer une conférence sur la qualité de l'air et comment l'intégrer dans des projets d'amélioration de la performance énergétique.	Aucun impact.	Il est recommandé de mettre en avant l'utilisation de chaudières bois énergie, en lien avec le développement d'agroforesterie, haies et production de bois sur le territoire.	Aucun impact.	-	L'action permet d'échanger entre professionnels du secteur de la maitrise de l'énergie et propose des outils sur les enjeux énergétiques pour les entreprises.	-	L'action permet de mettre en avant l'implication de la collectivité sur le sujet de l'énergie et des bâtiments.	Il est recommandé de réfléchir à un projet de maison de l'habitat et de l'énergie sur le territoire pour rendre plus visible les actions associées.	Aucun impact.	-
	Action 3.3 Réaménager, rénover et adapter les espaces liés à l'habitat	L'action permet de réduire la dépendance à la voiture en densifiant tout en réduisant les besoins en réseaux futurs. Point de vigilance quant à l'augmentation de la densité de population. Un territoire très dense est très sensible aux aléas climatiques.	Il est recommandé d'inscrire spécifiquement l'adaptation au bâti dans le réaménagement des espaces tout en ayant des objectifs de développement d'espaces d'îlots de fraicheur. Il est également conseillé de poser la question de la capacité du territoire à répondre aux besoins de ses habitants tout en s'adaptant au changement climatique (production de ressources, surfaces de bâtiments résidentiels, etc.)	L'action permet de réduire les besoins en artificialisation futurs en densifiant l'habitat. De plus, la végétalisation de friches industrielles pourrait permettre une préservation de la biodiversité urbaine.	Il est recommandé de sanctuariser les grands jardins (à intégrer au sein des PLU/PLUi) tout en augmentant la surface de végétalisation des zones artificialisées (objectif de friches industrielles à renaturer).	L'action devrait permettre de réduire les distances parcourues (rapprocher les emplois des lieux d'habitation) et d'augmenter les espaces végétalisés, améliorant ainsi la qualité de l'air.	Il est recommandé, dans le cas d'une végétalisation d'anciennes friches industrielles, d'intégrer le critère "qualité de l'air" dans le choix des essences sélectionnées.	L'action permet une densification de l'habitat, réduisant ainsi les besoins futurs en artificialisation de nouveaux espaces.	Il est recommandé de mettre en place sur certains bâtiments rénovés en hauteur, la possibilité d'aménager des potagers urbains.	L'action devrait permettre de réduire les distances parcourues (rapprocher les emplois des lieux d'habitation).	Il est recommandé d'estimer les distances évitées et de se donner un objectif quantifié sur l'adaptation aux besoins des voiries pavillonnaires (exemple : expérimenter dans 3 quartiers pavillonnaires une vitesse réduite, une réduction du nombre de place de stationnements, etc. d'ici 2026).	L'action permet de développer des lieux de vie avec des commerces de proximité.	Il est recommandé de rénover des commerces ou logements pour y implanter en n+1 ou n+2 des logements et de sanctuariser les rez-de-chaussée pour des commerces et services de proximité, dans les zones urbaines denses.	L'action met en évidence la volonté de la collectivité de construire un territoire résilient et d'accompagner les citoyens dans leurs démarches de transition, avec par exemple l'expérimentation de baux solidaires et la sensibilisation des habitants.	-	L'action peut amener à une dégradation du patrimoine lors des opérations de rénovation.	Il est recommandé d'être vigilant sur le respect du patrimoine lors des rénovations (établir un cahier des charges minimal par exemple).

AXE 4 - Accompagner la filière agricole vers une filière locale, attractive et toujours plus respectueuse de l'environnement	Action 4.1 Accompagner les exploitations vers une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement	L'action favorise le développement d'une agriculture davantage biologique, végétale et donc résiliente face au changement climatique en réduisant les besoins en intrants, en diversifiant les productions agricoles tout en améliorant la qualité de l'eau.	Il est recommandé d'accompagner les exploitations agricoles dans le choix des essences et graines afin qu'elles soient résilientes face au changement climatique. Il est également conseillé d'intégrer au sein des appels à candidatures pour de nouveaux porteurs de projet, la notion de résilience territoriale.	L'action favorise le développement d'une agriculture davantage biologique, réduisant ainsi les intrants chimiques et préservant la biodiversité.	Il est recommandé de cibler une partie de l'accompagnement sur les solutions existantes pour restaurer la biodiversité. Il est également conseillé d'accompagner les exploitations vers la plantation de haies et la restauration de la vie organique des sols.	L'action permet d'améliorer la qualité de l'air en réduisant les intrants mais également en augmentant les surfaces en maraichage (baisse des sources d'ammoniac).	Il est recommandé d'accompagner les exploitations agricoles sur une meilleure gestion des effluents d'élevage ainsi que sur l'évolution du cheptel dans les prochaines années.	L'action permet de renforcer la résilience alimentaire et le secteur agricole en développant une animation de groupes d'échanges entre agriculteurs tout en augmentant les Surfaces Agricoles Utiles (SAU) en maraichage et accompagnant l'arrivée de nouveaux porteurs de projets.	Il est recommandé de communiquer auprès des agriculteurs sur les subventions et aides auxquelles ils peuvent prétendre et les accompagner sur un travail de projection (exemple : table ronde "Comment sera mon métier d'exploitant agricole en 2030 ? En 2050 ?")	Aucun impact.	Il est recommandé d'accompagner les agriculteurs vers une évolution de leur matériel agricole avec des engins moins émetteurs de GES. Des expérimentations peuvent être réalisées avec des premiers achats mutualisés de tracteurs électriques. Il est également recommandé d'encourager le circuit court avec par exemple davantage de vente à la ferme ou de magasins d'agriculteurs au sein des communes (mutualisation d'un lieu entre différents agriculteurs).	L'action permet de travailler sur l'ensemble de la filière agricole (dont le secteur agro-alimentaire). L'agriculture respectueuse de l'environnement (Agriculture Biologique, agroforesterie) peut avoir des rendements à l'hectare plus faible à court terme, avec un équilibrage qui s'opère à moyen/long terme. La baisse de la production à court terme et un développement de la pratique de vente/transformation en directe (au sein des exploitations) peut se traduire par un ralentissement des activités agro-alimentaires sur le territoire. Le développement de l'agroforesterie et de pratiques vertueuses permet de plus de réduire la quantité de déchets alimentaires (en phases de production/transport/distribution).	Il est recommandé d'avoir un groupe de travail "filière agricole" intégrant des acteurs économiques de la phase amont à la production agricole (intrants, choix des graines, etc.) à la phase de transformation et distribution. Il est également conseillé de travailler avec les industriels sur la mise en place d'une légumerie/conserverie pour permettre de valoriser les futures productions maraichères et légumineuses sur le territoire.	L'action permet d'engager la collectivité auprès des agriculteurs.	Il est recommandé d'intégrer au sein des achats publics pour la restauration scolaire (écoles à minima) une part importante de produits issus du territoire avec des échanges entre les chefs des cantines et les agriculteurs (pour faire coincider les besoins en aliments et la production disponible). Le code de la Commande Publique peut cependant être un frein pour la mise en œuvre de cette recommandation.	L'action doit permettre de développer une filière maraichère plus importante, sans modifier profondément les paysages du territoire.	-
	Action 4.2 Rapprocher les producteurs des lieux de consommations et des besoins alimentaires / Développer les circuits-courts	L'action permet de développer une certaine résilience alimentaire avec une production au plus proche.	Il est recommandé d'accompagner l'adaptation au changement climatique des magasins de productions ainsi que des marchés (températures extrêmes, etc.).	Aucun impact.	Il est recommandé d'avoir un point de vigilance quant à la création de nouveaux magasins de producteurs afin qu'ils soient installés de façon éphémère ou sur des espaces déjà artificialisés afin de ne pas avoir d'impact négatif sur la biodiversité.	L'action devrait permettre de rapprocher les producteurs des consommateurs et ainsi réduire certains déplacements, améliorant de fait la qualité de l'air (NOx) et PM).	Il est recommandé d'avoir des producteurs très locaux pour réduire les distances parcourues et d'avoir une diversité importante de produits afin que les consommateurs n'aient pas à réaliser une partie de leurs courses ailleurs (ce qui augmenterait les distances parcourues avec une addition de trajets plutôt qu'une substitution et donc une augmentation des rejets de polluants atmosphériques).	L'action doit permettre d'augmenter les revenus des agriculteurs en diversifiant leurs canaux de vente et d'avoir du lien avec les consommateurs permettant de mettre en avant leur travail.	Il est recommandé d'avoir une diversité d'exploitations agricoles au sein de ces marchés avec des prix permettant à ces derniers de se dégager un revenu décent. Il est conseillé d'avoir une communication importante sur l'installation/création de nouveaux magasins de producteurs ou de marchés.	L'action devrait permettre de rapprocher les producteurs des consommateurs et ainsi réduire certains déplacements.	Il est recommandé d'avoir des producteurs très locaux pour réduire les distances parcourues et d'avoir une diversité importante de produits afin que les consommateurs n'aient pas à réaliser une partie de leurs courses ailleurs (ce qui augmenterait les distances parcourues avec une addition de trajets plutôt qu'une substitution).	L'action peut permettre de dynamiser l'activité économique dans certains villages et ainsi profiter au secteur tertiaire.	Il est recommandé d'accompagner le lieu d'implantation d'un nouveau magasin ou marché de producteurs en prenant en compte les autres commerces de proximité.	L'action permet d'engager la collectivité auprès des agriculteurs, de créer du lien entre producteurs et consommateurs mais également de sensibiliser les habitants.	Il est recommandé d'avoir une dynamique volontariste en mettant à disposition, si possible, des espaces publics (bâtiment sous-occupé, parking public) pour l'implantation de ces lieux.	L'action peut permettre d'améliorer ou valoriser le patrimoine du territoire en réimplantant des marchés dans les villages.	-
	Action 4.3 Modifier les pratiques dans la restauration collective et monter un écosystème local	L'action doit permettre aux restaurations collectives d'être approvisionnées localement, réduisant ainsi leur dépendance alimentaire vis-à-vis d'autres territoires.	Il est recommandé d'avoir une réflexion sur les aliments (davantage de végétal) mais également sur l'adaptation des équipements au sein des cuisines collectives face au changement climatique ainsi que des horaires de restauration des enfants lors des canicules.	L'action permet de lutter contre le gaspillage alimentaire et donc de préserver la biodiversité en réduisant les besoins (exemple du poisson).	Il est recommander de communiquer auprès des responsables des cantines mais également des enfants sur l'impact de l'alimentation sur la biodiversité et l'intérêt de réduire le gaspillage alimentaire	L'action doit permettre un approvisionnement local réduisant les distances parcourues des aliments et donc les émissions de polluants atmosphériques. L'action permet de lutter contre le gaspillage alimentaire, induisant une réduction de la production (pour la même quantité consommée) et donc une baisse des polluants générés.	-	L'action doit permettre une résilience accrue du système agricole territorial avec plus d'approvisionnement local.	Il est recommandé d'intégrer un accompagnement vers des objectifs ambitieux de nombre de repas végétariens (davantage que la loi EGALIM) permettant de faire le lien avec l'action 2.1 et l'augmentation de la production maraichère sur le territoire.	L'action doit permettre un approvisionnement local réduisant les distances parcourues des aliments. Il peut y avoir un effet rebond avec des distances parcourues plus petites mais des trajets plus nombreux (si les agriculteurs viennent livrer 100kg de produits/chacun plutôt qu'un camion avec plusieurs tonnes en une fois).	Il est recommandé de travailler à un approvisionnement local mais mutualisé entre les producteurs (exemple du camion de lait qui passe récupérer la production laitière de plusieurs exploitations) afin de réduire les distances parcourues pour approvisionner le Service de Restauration de QBO et les autres écoles.	L'action doit permettre un développement des circuits courts et ainsi contribuer au maintien d'emplois non délocalisables.	-	L'action favorise l'engagement des acteurs du territoire mais permet également une exemplarité des services publics sur leurs compétences.	Il est recommandé d'avoir des objectifs ambitieux de réduction du gaspillage alimentaire et de la part de l'approvisionnement local et durable. Il est conseillé d'intégrer la notion de bio et végétarien/végétalien dans l'approvisionnement de la restauration collective.	Aucun impact.	-
	Action 4.4 Sensibiliser et former les habitants à l'alimentation	L'action permet le développement des jardins familiaux et la lutte contre la précarité alimentaire, elle permettra donc de renforcer la résilience du territoire.	Il est recommandé de créer une communauté des jardins familiaux qui sont des lieux de lien social important au sein d'un territoire.	L'action permet le développement des jardins familiaux, impactant positivement la biodiversité.	Il est recommandé d'avoir une sensibilisation et formation spécifique sur les enjeux de la biodiversité, en lien avec l'alimentation auprès des habitants. Il est conseillé de se rapprocher d'associations telles que la fresque de la biodiversité et la fresque de l'alimentation pour animer des ateliers pour les habitants du territoire sur ces sujets.	Aucun impact.	Il est recommandé de sensibiliser à l'impact du système agricole et alimentaire sur la qualité de l'air et les enjeux de santé humaine associés.	L'action permet d'avoir une production alimentaire urbaine et de faire découvrir davantage le métier d'agriculteur aux habitants.	Il est recommandé de donner un objectif du nombre de nouveaux jardins familiaux ainsi que de sensibiliser les habitants à l'ensemble de la chaine alimentaire et donc du métier d'agriculteur. Il est également conseillé de réaliser des visites de fermes pour les habitants et les scolaires.	Aucun impact.	Il est recommandé dans le cadre des animations, visites, déplacements, de communiquer sur les impacts de la mobilité en favorisant la mobilité active.	Aucun impact.	Il est recommandé de communiquer sur les industries agroalimentaires dans l'approvisionnement alimentaire auprès des habitants. Il est également conseillé d'expérimenter des jardins partagés au sein des zones d'activités (les associations d'entreprises pourraient faire le lien entre les différentes entreprises du secteur pour trouver des volontaires).	L'action permet d'engager la collectivité auprès des habitants.	Il est recommandé d'avoir des sensibilisations auprès des agents sur le sujet de l'alimentation, particulièrement pour ceux en contact avec du public.	L'action doit permettre de développer des jardins familiaux sur le territoire de l'agglomération, possiblement en revalorisant des espaces urbains contribuant à redonner une vie à un patrimoine économique ancien.	-
	Action 4.5 Attirer de nouveaux agriculteurs sur le territoire et faciliter les transmissions des exploitations	L'action doit permettre d'augmenter la résilience alimentaire du territoire. L'arrivée de nouveaux agriculteurs peut entrainer un impact négatif sur l'adaptation du territoire au changement climatique en fonction des pratiques mises en œuvre.	Il est recommandé d'accompagner ces nouveaux agriculteurs à des pratiques vertueuses (agroécologie, plantation de haies, etc.) afin d'adapter les exploitations agricoles.	L'action peut avoir un impact délétère sur la biodiversité en transformant en culture des friches riches en biodiversité. L'agriculture conventionnelle à également des impacts importants sur la biodiversité.	Il est recommandé d'avoir une vigilance forte sur le type d'agriculture que les nouveaux agriculteurs souhaiteraient mettre en place. Il est conseillé d'accompagner ces agriculteurs vers des pratiques favorisant la biodiversité, par exemple avec des visites dans des exploitations agricoles vertueuses en la matière. Un kit "agriculture et biodiversité" peut également être mis à disposition à l'installation de ces nouveaux agriculteurs.	L'action peut entrainer une augmentation de la pollution atmosphérique (particulièrement l'ammoniac) avec l'arrivée de nouveaux agriculteurs en agriculture intensive.	Il est recommandé de faciliter davantage l'arrivée de maraichers et producteurs de protéines végétales que des éleveurs afin de réduire les impacts liés aux activités d'élevage. Il est également conseillé de mettre en lien les objectifs de l'action 2-1 avec celle-ci pour des pratiques agricoles davantage vertueuses.	L'action doit permettre d'augmenter la résilience alimentaire du territoire et de favoriser une production locale.	Il est recommandé de chiffrer les objectifs en matière de renouvellement des générations agricoles et de lutte contre la chute du nombre d'exploitations agricoles.	L'action devrait permettre d'avoir une production davantage locale et donc de réduire certains déplacements. Le fait d'attirer de nouveaux agriculteurs ne permettra pas d'augmenter leur nombre mais plutôt de palier aux départs en retraite, cela ne devrait donc pas entrainer de déplacements supplémentaires.	-	L'action doit permettre d'augmenter la production locale sur le territoire et ainsi de dynamiser le tissu économique du territoire.	Il est recommandé d'évaluer l'impact sur la filière agro-alimentaire (transformation, distribution principalement).	L'action permet d'engager la collectivité auprès des agriculteurs.	Il est recommandé d'acheter certaines parcelles agricoles et de les convertir en AB afin de favoriser les agriculteurs souhaitant s'implanter en bio et leur éviter les trois ans de conversion. Il peut également être réfléchi une expérimentation avec une commune d'une régie agricole communale permettant d'avoir des agriculteurs salariés en interne de la collectivité.	L'action peut permettre de redynamiser le secteur agricole du territoire, faisant partie du patrimoine paysager de Quimper Bretagne Occidentale.	-
AXE 5 - Protéger les espaces naturels, les ressources et la biodiversité et réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique	Action 5.1 Préserver la ressource en eau et reconquérir sa qualité	L'action permet d'augmenter la résilience du territoire en préservant la ressource en eau douce et en réduisant les pressions sur cette dernière. Une vigilance est de mise quant au stockage de l'eau (risque d'évaporation plus important).	Il est recommandé d'intégrer un indicateur sur les économies d'eau réalisées (rénovation du réseau d'eau, kits d'économie pour les habitants, etc.). Il est conseillé d'aller sur une expérimentation de la tarification progressive du coût de l'eau d'ici 2027. Il est également conseillé d'accroitre l'infiltration de l'eau dans les sols en intégrant un taux d'infiltration minimal au sein des PLU (coefficient de pleine terre).	L'action doit permettre d'améliorer la biodiversité avec la réduction de l'utilisation de pesticides et la désimperméabilisation de sols.	Il est recommandé d'améliorer la qualité des sols (après désimperméabilisation, etc.) pour construire une trame brune, favorisant la préservation de la qualité de l'eau et la biodiversité des sols.	Aucun impact.	Il est recommandé de réaliser des recherches sur l'impact des pesticides de synthèse sur la qualité de l'air (exemple : pesticides se retrouvant dans l'eau avec le lessivage des champs, pouvant s'évaporer et terminer dans l'air)	L'action renforce la résilience du secteur agricole en améliorant la qualité de l'eau et son infiltration dans les sols. La réduction de l'utilisation des pesticides de synthèse peut cependant avoir un impact sur les rendements agricoles (à court terme).	Il est recommandé d'associer activement les agriculteurs dans la démarche de recherche et développement engagée en 2023 avec une massification du programme. Il est également recommandé de communiquer aux agriculteurs la baisse de la qualité de l'eau et de sa disponibilité attendue, sans action mise en place, dans les prochaines années.	L'action permet d'accélérer la rénovation du réseau d'eau, cela va donc avoir un impact sur la mobilité en surface, sur le territoire (travaux à réaliser donc blocage de certaines voies).	Il est recommandé de réaliser un maximum de travaux de nuit et en période non touristique concernant les infrastructures d'eau. Il est également conseillé d'échanger avec le service eau de QBO sur la possibilité de développer une méthode type "EnergieSprong" pour la rénovation énergétique des bâtiments, permettant de massifier et accélérer la rénovation du réseau d'eau.	L'action doit permettre une meilleure résilience du secteur économique en réduisant les besoins de consommation d'eau.	Il est recommandé d'encourager et d'accompagner les entreprises, particulièrement le secteur agro-alimentaire (fortement consommateur d'eau) à la réduction de leur consommation d'eau et l'amélioration de sa qualité en sortie (eau grise). Une sous action peut être intégrée avec un objectif de nombre d'entreprises (fortement consommatrices) accompagnées dans cette sobriété.	L'action améliore la résilience du territoire et la capacité de Quimper Bretagne Occidentale de répondre à ses compétences (eau et assainissement) tout en réduisant les coûts économiques (réduction des fuites).	Il est recommandé de chiffrer le coût économique de l'action (particulièrement la réalisation des travaux sur le réseau et la distribution de kits d'économie) ainsi que les gains attendus (consommation d'eau).	L'action améliore la ressource en eau, préservant par effet ricochet le patrimoine paysager du territoire.	-
	Action 5.2 Préserver et renaturer les espaces naturels	L'action permet de préserver la ressource en eau et les milieux naturels, favorisant la résilience du territoire au changement climatique.	Il est recommandé d'intégrer l'évolution du climat dans les projets de restauration des zones humides et milieux naturels. Il est également conseillé de sensibiliser la profession agricole et les élus à l'enjeu d'adaptation (par exemple avec les ateliers de l'adaptation au changement climatique)	L'action renforce la biodiversité du territoire.	Il est recommandé d'évaluer et de communiquer sur les gains en matière de biodiversité quant à la restauration de certaines zones naturelles. Il est également conseillé de préserver en priorité les zones humides et les milieux naturels accueillant le plus de biodiversité.	L'action permet une meilleure qualité de l'air par la renaturation des milieux naturels.	Il est conseillé de prioriser des projets de restauration de zones humides et milieux naturels dans des zones ayant une qualité de l'air médiocre.	L'action permet de rendre l'agriculture plus résiliente en préservant la biodiversité mais également la ressource en eau.	Il est recommandé de sensibiliser aux impacts positifs de ces restaurations auprès de la profession agricole et de se faire accompagner par des agriculteurs ayant déjà mené des actions similaires dans ces projets de préservation et renaturation.	L'action peut avoir un impact sur les infrastructures de transport lors de tempêtes (plantations d'arbres aux abords des routes pouvant tomber. Exemple de la tempête Ciaran)	Il est recommandé d'avoir une vigilance forte quant au choix des essences plantées aux abords des routes ainsi qu'aux conventions signées pour l'entretien des routes.	Aucun impact.	Il est recommandé de proposer aux entreprises du territoire de devenir mécènes de projets de restauration. Il est également conseillé de communiquer auprès des entreprises propriétaires d'un foncier important, de la possibilité de créer des zones de biodiversité (mare, plantations, etc.) dans leurs parcs.	L'action améliore la résilience du territoire tout en sensibilisant les agriculteurs et élus à la protection des milieux naturels.	Il est recommandé de faire participer les élus et agents lors de projets de renaturation afin qu'ils soient acteurs "sur le terrain" de la protection des milieux naturels. Cela pourrait par exemple faire partie du séminaire des élus.	L'action améliore le patrimoine naturel et bocager du territoire en préservant les zones humides ainsi qu'en finançant la plantation de haies et d'arbres.	-
	Action 5.3 Désimperméabiliser et végétaliser les espaces	L'action permet de réduire l'impact des aléas climatiques sur le territoire et ainsi le rendre plus résilient.	Il est recommandé d'intégrer au sein des différents documents d'urbanisme (PLU/PLUi, permis de construire) des objectifs ambitieux de végétalisation des espaces et de désimperméabilisation des espaces les moins adaptés au changement climatique (ilots de chaleur, risque inondation, etc.)	L'action permet de développer la végétalisation ce qui impacte positivement la biodiversité.	Il est recommandé d'intégrer le critère de "restauration de la biodiversité" lors du choix des essences et de la végétalisation des espaces non artificialisés.	L'action permet une meilleure qualité de l'air par une plus grande végétalisation.	Il est conseillé de végétaliser en priorité dans les zones avec une qualité de l'air dégradée (abords des routes, centres bourgs, etc.)	L'action doit permettre de réduire fortement l'artificialisation des espaces agricoles.	Il est recommandé de donner un objectif chiffré de ralentissement de l'artificialisation des espaces agricoles avec un objectif de ZAN plus tôt que la loi ne l'oblige (2040-2045 par exemple).	L'action permet d'adapter le territoire tout en favorisant la pratique des mobilités actives (végétalisation des espaces). Cependant elle peut également réduire les projets d'infrastructures de transport (Zéro Artificialisation Nette)	Il est recommandé d'estimer les impacts de l'action sur les différentes mobilités en ciblant les impacts négatifs en priorité sur la voiture.	L'action tend à réduire la capacité des entreprises à se développer au sol (ZAN).	Il est recommandé d'accompagner les activités industrielles et tertiaires dans des projets d'urbanisme vertical et d'optimisation de leurs surfaces actuelles.	L'action doit permettre une réduction des consommations de foncier.	Il est recommandé de communiquer largement sur les sujets de désimperméabilisation et d'objectif ZAN auprès de la population du territoire.	L'action doit permettre une préservation de la qualité paysagère de Quimper Bretagne Occidentale.	-
	Action 5.4 Prendre en compte les risques naturels sur le territoire	L'action permet d'adapter le territoire en prenant en compte l'ensemble des aléas climatiques.	Il est recommandé de prendre en compte plusieurs scénarios existants, d'augmentation des températures afin d'anticiper au mieux et de préparer les mesures à mettre en place face aux conséquences associées.	Aucun impact.	Il est recommandé de d'intégrer des mesures en faveur de la biodiversité dans la prise en compte des risques naturels.	Aucun impact.	-	L'action doit permettre de favoriser la résilience alimentaire du territoire.	Il est recommandé d'évaluer les impacts des risques naturels spécifiquement pour le secteur de l'agriculture (en lien avec la chambre d'agriculture, les agriculteurs, etc.).	Aucun impact.	Il est recommandé d'évaluer les impacts des risques naturels sur les infrastructures de transport (Exemple : augmentation des températures : malaises voyageurs, chauffeurs de bus ; inondations pouvant interrompre le trafic routier, etc.).	Aucun impact.	Il est recommandé d'évaluer les impacts des risques naturels sur les secteurs économiques et coconstruire des plans d'actions avec les acteurs (ou plan d'inactions dans la mesure où il faut réduire/arrêter certaines choses).	L'action améliore la résilience du territoire en le préparant aux chocs climatiques à venir.	Il est recommandé d'évaluer l'impact des risques naturels sur les services publics du territoire et d'accompagner les communes à devenir résilient face aux chocs à venir.	Aucun impact.	-
AXE 6 - Développer l'exemplarité des collectivités	Action 6.1 Modifier pour adapter les documents d'urbanisme au changement climatique	L'action doit permettre de réduire les impacts du changement climatique en réduisant la dépendance aux énergies fossiles (développement transports en commun, modes actifs) du territoire.	Il est recommandé d'inclure au sein des PLU et du PLUi la notion d'adaptation des infrastructures (habitation, réseaux, etc.) aux aléas climatiques	L'action doit permettre de réduire le rythme d'artificialisation des sols (augmentation du COS) mais le développement de la mobilité active peut avoir des impacts délétère en matière de biodiversité (artificialisation des sols).	Il est recommandé d'intégrer un coefficient de biotope ambitieux dans toute construction neuve ou rénovation lourde, au sein des PLU et du PLUi. Les PLU doivent prendre davantage en compte le sujet de la biodiversité, notamment sur la restauration de trames vertes, bleues et brunes.	Les documents d'urbanisme doivent permettre de réduire l'utilisation de la voiture, améliorant ainsi la qualité de l'air sur le territoire.	Il est recommandé d'intégrer au sein des PLU et du PLUi des objectifs de réduction des rejets de polluants atmosphériques à la construction et la vie des constructions neuves ainsi que des rénovations lourdes. Il est également recommandé de développer des chemins piétons et cycles dans les zones à forte pollution de NOx et particules fines.	L'action doit permettre de réduire le rythme d'artificialisation des terres, notamment agricole.	Il est recommandé d'intégrer des objectifs ambitieux de baisse de l'artificialisation des sols (Zéro Artificialisation Nette en 2040-2045 par exemple). Il est également conseillé de cibler en priorité des terres agricoles peu fertiles avec un intérêt agronomique limité dans le cadre des futurs constructions (lotissements, etc.).	L'action va permettre de développer une mobilité active avec des infrastructures plus importantes. De plus, la densification des pôles desservis en transports en commun va permettre d'améliorer l'impact GES du secteur de la mobilité.	Il est recommandé dans le cadre du PLU de réduire significativement le nombre de places de parkings au sein des lotissements ainsi que de réfléchir à l'installation de bornes de recharge pour les VAE sur l'espace public.	L'action doit permettre de réduire le nombre de friches industrielles et d'avoir une desserte des zones d'activités en transports en commun ou en mode actif qui soit améliorée.	Il est recommandé d'avoir des objectifs de développement des VAE au sein des zones d'activités qui soient ambitieux. Dans le cadre de rénovations lourdes ou nouvelles constructions, il peut être intégré au sein des PLU des règles d'installation de production d'énergies renouvelables allant au delà de la règlementation actuelle (loi d'accélération des énergies renouvelables de mars 2023).	L'action favorise l'engagement des communes du territoire via leur PLU et démontre ainsi une volonté politique en matière de transition.	Il est recommandé d'intégrer au sein des PLU le développement des Installations de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) également dans les espaces publics, en ayant une réflexion sur l'installation de bornes pour Vélos à Assistance Electrique (VAE).	L'action devrait permettre de préserver les paysages avec une attention portée sur le développement de l'habitat ainsi que les infrastructures de mobilité.	Il est recommandé de porter une attention particulière au patrimoine remarquable lors de l'installation d'énergies renouvelables ainsi que la création d'infrastructures de mobilité active.
	Action 6.2 Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations de la flotte de véhicules de la collectivité	L'action permet une réduction de la dépendance aux énergies fossiles.	Il est recommandé d'évaluer les impacts du changement climatique sur les installations de recharge pour les voitures électriques.	L'action permet la réduction des émissions de polluants et du trafic routier (baisse possible de la mortalité par collision). L'action peut entrainer une hausse des émissions de carbone importées (production bioGNV, etc.).	Il est recommandé d'évaluer l'impact importé de l'action (construction des véhicules et extraction des matières premières hors France) sur la biodiversité et de rechercher des productions davantage européennes et environnementalement performantes.	L'action permet la diminution des émissions de particules fines avec le déploiement de véhicules électriques ou à hydrogène.	Il est recommandé d'évaluer l'impact de des solutions existantes pour les bus (GPL ; hydrogène ; électricité ; etc.) en intégrant le critère qualité de l'air.	L'action va permettre le développement du biogaz (bus) permettant de développer une filière agricole sur le territoire. L'essor important du biogaz pourrait donc mettre en concurrence une production agricole à but énergétique et de production alimentaire.	Il est recommandé de quantifier les besoins en biogaz pour la mobilité et d'intégrer au sein des documents d'urbanisme (PLU) une quantité maximale des SAU pour de la production énergétique.	L'action permet un essor d'une offre alternative, moins carbonée et moins dépendante aux énergies fossiles.	Il est recommandé d'évaluer le nombre d'Installations de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le territoire afin de connaitre les espaces en déficit. Il est également conseillé de se donner des objectifs quantitatifs sur le déploiement d'une flotte de bus bas-carbone ainsi que de déploiement d'IRVE.	L'action va entrainer un développement de l'activité économique dans le domaine des véhicules bas-carbone et des infrastructures de recharges.	Il est recommandé d'évaluer l'impact de l'action (chiffre d'affaires généré pour des entreprises locales, nombre d'emplois créés, etc.). Il est également recommandé d'accompagner les professionnels du domaine de la mobilité dans une transition de leur métier.	L'action permet de mettre en avant l'implication et l'exemplarité de la collectivité concernant les énergies alternatives et bas-carbone.	Il est recommandé de s'inspirer et d'échanger avec des territoires précurseurs sur ces sujets.	Aucun impact.	Il est recommandé d'avoir une vigilance sur la localisation des bornes de recharge pour voitures électriques.
	Action 6.3 Engager la transition écologique et énergétique des collectivités	L'action permet la rénovation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique permettant d'adapter les bâtiments au changement climatique.	Il est recommandé d'inscrire spécifiquement l'adaptation du bâti dans les critères des rénovations aidées et d'intégrer des objectifs quantitatifs d'adaptation du bâti.	Aucun impact.	Il est recommandé d'intégrer un critère "Biodiversité" dans les rénovations (toitures ou murs végétalisés par exemple).	L'action, en favorisant la rénovation énergétique des bâtiments permet une réduction des polluants atmosphériques (COVNM, particules fines, SO2) et donc une amélioration de la qualité de l'air.	Il est recommandé d'inscrire dans les critères de rénovation le choix d'un système performant de la production de chaleur et Eau Chaude Sanitaire (ECS, via de la filtration) voire non fossile. Il est également conseillé de cibler la rénovation énergétique pour les bâtiments étant les plus émetteurs de polluants atmosphériques.	L'action peut favoriser le développemen de matériaux biosourcés produits par l'agriculture (isolation chanvre, paille, etc.)	Il est recommandé d'évaluer les besoins futurs en isolation biosourcée et de monter un groupe de travail avec les agriculteurs du territoire pour l'approvisionnement du secteur bâtiments (peut être intégré au sein de la filière bois énergie).	Aucun impact.	-	L'action va permettre de développer une activité économique très locale et difficilement délocalisable qu'est la rénovation énergétique des bâtiments. Cette transition va ruisseler sur les activités de prestataires (vente d'échafaudage, production d'isolants, etc.)	Il est recommandé d'estimer le nombre de bâtiments à rénover (isolation thermique, modification du mix énergétique, etc.) afin de quantifier les besoins futurs pour la filière et lui donner ainsi des perspectives.	La collectivité veut démontrer son exemplarité avec la rénovation du patrimoine immobilier de la collectivité. De plus, l'action permet de lutter contre la précarité énergétique et ainsi protéger les habitants précaires.	Il est recommandé d'avoir des objectifs ambitieux de rénovation énergétique et de développement des ENR&R sur les bâtiments de la collectivité. Il est également conseillé d'accompagner les communes et structures publiques recevant un public fragile pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments (exemple : écoles, crèches, etc.)	L'action peut amener à une dégradation du patrimoine lors des opérations de rénovation.	Il est recommandé de prendre en compte les matériaux biosourcés et d'être vigilant sur le respect du patrimoine lors des rénovations (établir un cahier des charges minimal par exemple). Il est conseillé d'associer les services des Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour certains secteurs.

EVALUATION	Fortement positif	Faiblement positif	Vigilance faible	Vigilance forte	Faiblement négatif	Fortement négatif

Axe	Action	Adaptation au changement climatique – Plan d'Actions initial	Adaptation au changement climatique – Recommandations	Biodiversité – Plan d'Actions initial	Biodiversité – Recommandations
	Enjeux associés	Anticiper la montée du niveau de la mer et protéger le littoral (établissements humains, écosystèmes, etc.) ; Adapter les logements et les équipements à l'évolution climatique, et en particulier aux canicules et aux vagues de chaleur ; Développer des solutions pour pallier la diminution des débits et donc des ressources en eau.		Renforcer la trame verte et bleue, en l'intégrant dans les politiques d'aménagement et pallier les éléments fracturant pour créer une véritable continuité écologique des corridors (création de passages à faune, etc.) ; Protéger les espèces et milieux les plus sensibles et protégés (Natura 2000, espaces côtiers, zones humides, etc.) face notamment à l'artificialisation des sols. Continuer les efforts de préservation des espaces boisés côtiers.	
AXE 1 - Favoriser un territoire sobre et autonome en énergie	Action 1.1 Sensibiliser, communiquer, mobiliser les acteurs du territoire et la population aux sujets de la transition écologique	L'action favorise la sensibilisation via des visites, défis et actions en faveur de l'environnement.	Il est recommandé de bien faire le lien avec les actions de sensibilisation afin de construire un programme cohérent. Il est important d'avoir une réelle politique en matière d'adaptation, en sensibilisant les habitants. Cela peut passer par des conférences sur les impacts du changement climatique (CC) sur le territoire, des ateliers type "Ateliers de l'Adaptation au CC", des réunions publiques sur le sujet, etc.	L'action porte sur la communication et sensibilisation. Réduction de l'impact de la publicité et des projets d'aménagements sur le territoire.	La partie accompagnement est développée. Il est recommandé de bien faire le lien avec les actions pour renforcer la biodiversité (toitures végétalisées, refuges pour la faune, tonte par pâturage, etc.). Pour sensibiliser à la biodiversité, il est pertinent de réaliser des actions "hors-les-murs" (exemples : plantation d'arbres, chantier participatif de ramassage de déchets, etc.) Il est conseillé d'utiliser les journées/dates thématiques type journée de la Terre pour sensibiliser à la biodiversité.
	Action 1.2 Favoriser la sobriété foncière et la végétalisation dans les Zones d'Activités Economiques	L'action permet d'adapter en partie l'activité des ZAE en mettant en place de l'économie de la fonctionnalité (mutualisation, etc.) tout en ombrageant les bâtiments et parkings.	Il est recommandé d'avoir une réflexion sur l'usage des bâtiments (bâtiments inoccupés le week-end, en fin de journée, etc.) en lien avec des activités associatives du territoire. Il est également recommandé de travailler à se donner un objectif de pleine terre sur les espaces des ZAE afin de réduire les risques d'inondations. Enfin il est conseillé d'accompagner et d'apporter de la pédagogie aux risques climatiques et de proposer un guide "s'adapter au travail".	L'action peut permettre à une certaine biodiversité de se développer grâce à la végétalisation. La densification permet de réduire les besoins futurs en artificialisation des sols.	Il est recommandé de mettre en place une réelle continuité écologique au sein des ZAE en réduisant les éléments fracturant (palissades, etc.) particulièrement dans les ZAE proches de milieux naturels. Il est conseillé d'intégrer le critère "restauration de la biodiversité" dans le choix des essences plantées.
	Action 1.3 Orienter les agriculteurs vers les leviers d'économies d'énergie adaptés à leur exploitation et développer les énergies renouvelables	L'action permet de produire des énergies renouvelables localement et ainsi réduire la dépendance énergétique du territoire. De plus la baisse des besoins énergétiques (sobriété) facilite l'adaptation des exploitations au changement climatique.	Il est recommandé de chiffrer les objectifs de développement des énergies renouvelables. Il est également conseillé de réfléchir au positionnement des infrastructures de production d'ENR&R en prenant en compte les aléas climatiques futurs.	L'action doit permettre de réduire les consommations d'énergie fossile et ainsi l'impact du changement climatique sur la biodiversité (3ème cause de perte de biodiversité selon l'IPBES) mais l'installation de panneaux solaires et de méthaniseurs peuvent avoir des impacts directs sur la biodiversité (pollution sol/eau, artificialisation des sols).	Il est recommandé de fortement prioriser l'installation d'énergie solaire sur toiture afin de limiter l'emprise au sol. L'emplacement des méthaniseurs doit être réfléchi pour réduire au maximum les externalités négatives en matière de biodiversité (pente vers cours d'eau, ZNIEFF à proximité, etc.). Il doit également y avoir une grande vigilance à la promotion de la filière bois-énergie afin que ce développement ne se fasse pas seulement quantitativement mais qualitativement, sans coupe rase.
	Action 1.4 Réduire la quantité de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire	Le développement de l'économie circulaire et la mise en place de tiers-lieux contribue à adapter le territoire au CC (ressources et création de liens).	Il est recommandé d'accompagner le service Déchets de QBO ainsi que les prestataires de services sur les impacts à venir du CC et la modification de leurs protocoles de collecte/traitement. Une analyse avec la méthodologie TACCT sur le secteur "déchets" serait pertinente.	L'action permet de réduire la quantité de déchets ainsi que les pollutions associées	Il est conseillé de proposer un guide au sein de chaque commune pour les habitants et communes sur les impacts des déchets sur la biodiversité et les moyens de la préserver (réduction de la tonte, etc.)
	Action 1.5 Faciliter l'interconnaissance et les synergies entre les acteurs	Aucun impact.	Il est recommandé de prendre en compte dans l'animation d'une démarche d'EIT le sujet de l'adaptation des entreprises du territoire (l'EIT permet de développer des synergies et donc augmente la résilience future du territoire).	Aucun impact.	Il est recommandé de prendre en compte la biodiversité dans la démarche d'EIT (gestion des espaces verts des entreprises). De plus il est conseillé d'avoir une réflexion sur l'impact de la mise en place de méthaniseurs à proximité des industriels, sur la biodiversité.
	Action 1.6 Accélérer la production de chaleur et d'électricité renouvelable et de biogaz	L'action permet d'adapter le territoire au changement climatique en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles. La production d'ENR&R permet de valoriser les ressources locales.	Il est recommandé de communiquer auprès des habitants et acteurs économiques concernant les impacts du changement climatique sur les équipements de production d'électricité renouvelable.	L'action peut avoir un impact sur la biodiversité au sein des surfaces de périmètre de captage d'eau.	Il est recommandé de sensibiliser les citoyens mais particulièrement les opérateurs réseaux et installations de panneaux solaires au sol à la perte de biodiversité et aux actions possibles pour la restaurer. Il est également recommandé de ne pas installer de photovoltaïque sur sol dans les périmètres de captage d'eau à fort enjeu de biodiversité
	Action 1.7 Faire de l'agglomération un territoire d'expérimentions bois local	L'action doit permettre d'augmenter la résilience des zones forestières ainsi que leur taille, permettant d'adapter le territoire au changement climatique.	Il est recommandé d'avoir une vision qualitative en plus du quantitatif en ce qui concerne la ressource en bois. Il est également conseillé d'intégrer un indicateur de résilience au changement climatique dans le choix des essences plantées. Il est enfin recommandé de réfléchir à l'intégration du bois d'œuvre dans l'habitat (en plus du mobilier et de l'aménagement).	L'action intègre une gestion durable du bois local permettant de réduire la pression sur la biodiversité mais également des plantations de haies et de bois permettant des lieux de biodiversité. L'action peut cependant avoir un impact négatif sur la biodiversité avec un besoin en ressource en bois important pour pérenniser la filière bois, pouvant amener à des dérives (coupes rases, plantations en mono culture, etc.).	Il est recommandé d'intégrer une réflexion sur les trames vertes, bleues et brunes dans le choix des espaces recevant des plantations afin de construire des corridors écologiques. Il est également conseillé d'intégrer un objectif de restauration de la biodiversité dans la plantation d'arbres avec une diversité importante d'essences. La coupe des arbres doit être réalisé hors période de nidification et le choix des zones de coupe pourrait être réalisée en lien avec des associations environnementales pour préserver les espaces de grande biodiversité.
AXE 2 - Agir en faveur d'une mobilité plus sobre et robuste	Action 2.1 Communiquer et accompagner au changement des pratiques	L'action permet d'informer et de sensibiliser les habitants et usagers du territoire pour faire évoluer les habitudes de mobilité en faveur d'une mobilité plus durable.	Il est recommandé de bien faire le lien avec les actions de sensibilisation afin de construire un programme cohérent. Il est important d'avoir une réelle politique en matière d'adaptation, en sensibilisant les habitants. Cela peut passer par des conférences sur les impacts du changement climatique (CC) sur le territoire, des ateliers type "Ateliers de l'Adaptation au CC", des réunions publiques sur le sujet, etc.	L'action permet une réduction des émissions de polluants et du trafic routier grâce à la sensibilisation et l'information des usagers et habitants du territoire.	Il est recommandé de communiquer sur les impacts des déplacements sur la biodiversité.
	Action 2.2 Développer et favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle	L'action permet de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles et donc renforce la résilience énergétique territoriale. Réduction de la dépendance à la voiture individuelle de populations vulnérables.	Il est recommandé de renforcer la place du végétal à proximité des aires de covoiturages pour réduire l'impact des vagues de chaleur. Il est recommandé de renforcer la place du végétal à proximité des aménagements cyclables et piétons tout en prenant en compte le risque inondation. Il est également conseillé de réaliser ces infrastructures avec un albédo élevé (couleur claire) pour réduire les Ilots de Chaleur Urbain (ICU). Il est recommandé d'intégrer les aléas climatiques futurs dans la gestion des infrastructures des transports en commun (bus, voirie) mais également dans la formation des agents. Il est conseillé d'avoir une attention particulière au risque inondation, particulièrement aux abords de l'Odet. Il est enfin recommandé de sensibiliser les usagers d'un mode actif aux impacts du changement climatique sur les déplacements. Il est recommandé de réaliser des travaux d'adaptation face au changement climatique pour les gares routières et ferroviaires (végétalisation, aération naturelle, etc.).	L'action permet la réduction du trafic routier et des émissions, permettant une baisse de la mortalité de la faune locale cependant cette dernière peut être impactée par la création de nouvelles lignes de covoiturage et d'aires de proximité, liaisons cyclables/piétons, de transports en commun. Le développement d'un réseau de parkings de proximité en entrée de ville de Quimper peut avoir un impact sur la biodiversité.	Il est recommandé d'être vigilant sur l'implantation des nouvelles infrastructures.Il est recommandé d'intégrer la préservation des espaces naturels et la biodiversité dans la définition de la stratégie "transports en commun" du territoire. Il est recommandé d'échanger avec la SNCF et la région Bretagne sur les impacts évitables pour la biodiversité de ces modes de mobilité. Il est recommandé d'installer les parkings de proximité sur des espaces déjà artificialisés, tout en construisant les parkings en étage (densification).
	Action 2.3 Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations de la flotte de véhicules des entreprises et des transports en commun	L'action permet une réduction de la dépendance aux énergies fossiles.	Il est recommandé d'évaluer les impacts du changement climatique sur les installations de recharge pour les voitures électriques.	L'action permet la réduction des émissions de polluants et du trafic routier (baisse possible de la mortalité par collision). L'action peut entrainer une hausse des émissions de carbone importées (production bioGNV, etc.).	Il est recommandé d'évaluer l'impact importé de l'action (construction des véhicules et extraction des matières premières hors France) sur la biodiversité et de rechercher des productions davantage européennes et environnementalement performantes.
	Action 2.4 Agir sur les déplacements des employés	L'action permet une réduction de la dépendance aux énergies fossiles.	Il est recommandé de rajouter dans le diagnostic en entreprise qui est proposé (Eval'Mobilité) un axe adaptation. Il est également recommandé de sensibiliser les entreprises et salariés aux impacts du changement climatique sur leur mobilité.	L'action permet une réduction des émissions de polluants et du trafic routier (baisse possible de la mortalité par collision).	Il est recommandé de communiquer sur les impacts des déplacements sur la biodiversité.
	Action 2.5 Apaiser les voies de circulation	L'action favorise une mobilité apaisée, moins rapide, permettant de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.	Il est recommandé d'intégrer les aléas climatiques (vagues de chaleur, inondations, etc.) dans le réflexion du réseau routier, particulièrement dans le cas de son renouvellement/rénovation.	L'action permet une diminution de la pollution avec des vitesses réduites.	Il est recommandé de sensibiliser à l'intérêt d'aller moins vite pour la biodiversité (émissions de polluants, risques de collisions).
	Action 2.6 Mettre en place la logistique urbaine durable	L'action permet une réduction de la dépendance aux énergies fossiles en réduisant les distances parcourues et en réfléchissant aux solutions logistiques du dernier kilomètre.	Il est recommandé de prendre en compte l'impact du changement climatique sur la ressource en eau dans l'expérimentation du transport fluvial (simulation débit futur). Il est également recommandé d'avoir une réflexion sur les impacts des vagues de chaleur et îlots de chaleur sur la cyclo logistique.	L'action permet une diminution des impacts sur la biodiversité terrestre avec des transports moins nombreux. Un impact sur la biodiversité aquatique peut être amené par une augmentation du transport fluvial de marchandises.	Il est recommandé de créer les zones d'accueil et les points de "dispatch" sur des espaces déjà artificialisés (exemple : parkings). Il est également recommandé d'évaluer l'impact sur la biodiversité aquatique d'un développement des activités de cabotage.
AXE 3 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	Action 3.1 Accélérer la transition écologique et énergétique des bâtiments du territoire	L'action permet la rénovation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique permettant d'adapter les bâtiments au changement climatique.	Il est recommandé d'inscrire spécifiquement l'adaptation du bâti dans les critères des rénovations aidées et d'intégrer des objectifs quantitatifs d'adaptation du bâti.	Aucun impact.	Il est recommandé d'intégrer un critère "Biodiversité" dans les rénovations (toitures ou murs végétalisés par exemple).
	Action 3.2 Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie	L'action permet de mettre en réseau des acteurs du territoire, favorisant une meilleure résilience face à des chocs (entraide et solidarité accrue).	Il est recommandé d'intégrer dans le conseil aux acteurs sur la maitrise de l'énergie la notion d'adaptation des bâtiments. Cela peut prendre la forme d'ateliers prospectifs, de retours d'expérience d'autres collectivités, etc.	Aucun impact.	Au sein de l'action, il est proposé des conférences thématiques pour informer et partager des bonnes pratiques. Dans ce cadre, il est recommandé d'intégrer une conférence sur la biodiversité et comment l'intégrer dans des projets d'amélioration de la performance énergétique.
	Action 3.3 Réaménager, rénover et adapter les espaces liés à l'habitat	L'action permet de réduire la dépendance à la voiture en densifiant tout en réduisant les besoins en réseaux futurs. Point de vigilance quant à l'augmentation de la densité de population. Un territoire très dense est très sensible aux aléas climatiques.	Il est recommandé d'inscrire spécifiquement l'adaptation au bâti dans le réaménagement des espaces tout en ayant des objectifs de développement d'espaces d'îlots de fraicheur. Il est également conseillé de poser la question de la capacité du territoire à répondre aux besoins de ses habitants tout en s'adaptant au changement climatique (production de ressources, surfaces de bâtiments résidentiels, etc.)	L'action permet de réduire les besoins en artificialisation futurs en densifiant l'habitat. De plus, la végétalisation de friches industrielles pourrait permettre une préservation de la biodiversité urbaine.	Il est recommandé de sanctuariser les grands jardins (à intégrer au sein des PLU/PLUi) tout en augmentant la surface de végétalisation des zones artificialisées (objectif de friches industrielles à renaturer).

Axe	Action	Qualité de l'air – Plan d'Actions initial	Qualité de l'air – Recommandations	Agriculture – Plan d'Actions initial	Agriculture – Recommandations
	Enjeux associés	Réduire les émissions de polluants atmosphériques (émissions liées à la combustion et pesticides dans l'air) ; Informer et sensibiliser la population de la qualité de l'air, particulièrement lors de pics de pollution ; Améliorer l'efficacité énergétique pour réduire les émissions de polluants et de GES.		Maintenir les pratiques agricoles respectueuses des milieux naturels ouverts (landes et prairies) ; Limiter l'usage des intrants (produits phytosanitaires) ; Limiter le mitage des terres agricoles par l'étalement urbain ; Développer les circuits de valorisation locale ; Poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le territoire (biomasse, méthanisation, photovoltaïque, etc.) par le secteur agricole ;	
AXE 1 - Favoriser un territoire sobre et autonome en énergie	Action 1.1 Sensibiliser, communiquer, mobiliser les acteurs du territoire et la population aux sujets de la transition écologique	L'action favorise la sensibilisation et l'accompagnement aux questions relatives à l'urbanisme et à l'habitat, favorisant la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et par conséquent à terme, l'amélioration de la qualité de l'air.	Il est recommandé d'intégrer les avantages (co-bénéfices) à la préservation de la qualité de l'air et les impacts sur la santé. Exemple : une sensibilisation à l'habitation à énergie positive permet de parler des impacts des émissions de particules fines liées à la combustion d'énergies fossiles.	Les actions n'impactent pas le secteur agricole.	-
	Action 1.2 Favoriser la sobriété foncière et la végétalisation dans les Zones d'Activités Economiques	L'action permet une meilleure qualité de l'air par une plus grande végétalisation et une réduction des déplacements motorisés	Il est recommandé d'intégrer un objectif d'amélioration de la qualité de l'air dans les ZAE.	L'action doit permettre de réduire le rythme d'artificialisation des espaces agricoles.	Il est recommandé de donner un objectif chiffré de ralentissement de l'artificialisation des espaces agricoles avec un objectif de ZAN plus tôt que la loi ne l'oblige (2040-2045 par exemple).
	Action 1.3 Orienter les agriculteurs vers les leviers d'économies d'énergie adaptés à leur exploitation et développer les énergies renouvelables	L'action doit permettre de substituer des énergies fossiles et ainsi réduire les pollutions atmosphériques. Le développement de la filière bois peut entrainer une augmentation des particules fines (PM 2,5 et PM10).	Il est recommandé de sensibiliser les consommateurs locaux de la filière bois-énergie aux impacts de la pollution atmosphérique et à la mise en place de chaudières bois performantes d'un point de vue qualité de l'air.	L'action doit permettre d'augmenter les revenus des agriculteurs ainsi que leur résilience énergétique avec parfois une autoconsommation. Cela permet également de développer une image positive du métier, participant à la transition écologique et énergétique nationale.	Il est recommandé de donner des clés de lecture aux agriculteurs quant aux choix de production énergétique.
	Action 1.4 Réduire la quantité de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire	La réduction des quantités de déchets devrait permettre de réduire les émissions de polluants (principalement NOx).	Il est recommandé d'avoir des actions spécifiques et ambitieuses sur les déchets, particulièrement ceux fortement émetteurs de polluants atmosphériques.	Des actions visent à réduire le gaspillage alimentaire avec un magasin "anti-gaspi" vendant des produits sauvés du gaspillage provenant des agriculteurs locaux. Il est également prévu de créer une filière de recyclage de la biomasse en énergie.	Il est recommandé d'intégrer les agriculteurs au sein des entreprises allant être sollicitées afin de développer l'économie circulaire sur le territoire. Le recyclage de la biomasse peut également être réalisé au plus proche, sur les exploitations agricoles (intrants naturelles, etc.), il est donc recommandé de solliciter les exploitations agricoles pour cette action.
	Action 1.5 Faciliter l'interconnaissance et les synergies entre les acteurs	Le développement d'une démarche d'EIT devrait permettre de réduire les consommations énergétiques (et donc des polluants liés).	Il est préconisé de mettre en avant les impacts des énergies fossiles sur la qualité de l'air durant la démarche d'EIT afin de promouvoir les énergies renouvelables.	Aucun impact.	Il est recommandé d'intégrer les agriculteurs dans la mise en place de synergies entre acteurs.
	Action 1.6 Accélérer la production de chaleur et d'électricité renouvelable et de biogaz	L'action favorise la production d'électricité renouvelable et donc la baisse des polluants atmosphériques provenant des énergies fossiles.	-	L'action favorise la production d'électricité photovoltaïque et de biogaz permettant un débouché économique à la filière agricole sur le territoire.	Il est recommandé d'accompagner les agriculteurs sur le choix des installateurs d'équipement photovoltaïque afin que ces derniers soient bien conseillés. Il est également recommandé de sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt de ne pas convertir une part trop importante de leur terre pour de la culture énergétique (biogaz), tout en fixant en parallèle un seuil maximal de culture végétale autorisé dans la production de biogaz sur le territoire.
	Action 1.7 Faire de l'agglomération un territoire d'expérimentions bois local	L'action va permettre d'améliorer la qualité de l'air, les arbres stockant naturellement une part des émissions de polluants atmosphériques. L'utilisation du bois-énergie est source de pollution de l'air.	Il est recommandé de planter des haies et arbres aux abords des routes et zones à forte émission de particules fines, la surface des feuilles retenant en effet les particules en suspension dans l'air. Il est également conseillé de réduire les émissions de polluants à la source en utilisant des machines de coupe des arbres à faible émission. Il est enfin recommandé d'accompagner et de sensibiliser à la pollution de l'air du fait de chaudières bois peu performantes, ainsi que de n'accepter que des systèmes performants en termes d'émissions de polluants atmosphériques.	L'action peut permettre de développer un revenu complémentaire pour les agriculteurs souhaitant planter des arbres et rejoindre la filière bois.	Il est recommandé d'intégrer des agriculteurs à la filière bois locale et d'échanger avec eux sur leurs terres disponibles pour des plantations.
AXE 2 - Agir en faveur d'une mobilité plus sobre et robuste	Action 2.1 Communiquer et accompagner au changement des pratiques	L'action permet d'informer et de sensibiliser les habitants et usagers du territoire pour faire évoluer les habitudes de mobilité, permettant une réduction des émissions de polluants atmosphériques	Il est recommandé de communiquer sur les gains en matière de santé humaine (décès prématurés en France du fait de la pollution de l'air) et de qualité de vie (moins de nuisances sonores, etc.).	Aucun impact.	-
	Action 2.2 Développer et favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle	L'action devrait permettre une réduction du trafic routier et donc des émissions de polluants mais aussi la réduction des consommations d'énergies fossiles et donc des émissions de polluants..	Il est recommandé d'être vigilant sur la localisation des implantations de nouvelles infrastructures. Il est également conseillé d'accompagner les entreprises sur des véhicules faiblement émetteurs de polluants atmosphériques. Il est recommandé de renouveler la flotte de bus pour réduire davantage les émissions de polluants atmosphériques. Par ailleurs, il est recommandé de chiffrer l'impact en matière de qualité de l'air des mobilités actives et de cibler prioritairement les lieux à fort passage pour y installer des aménagements cyclables (pour un report modal important et donc une baisse des polluants atmosphériques). Il est recommandé de favoriser principalement le train (moins d'émissions/passager) puis ensuite les cars. Il est conseillé d'avoir une attention au report modal de la voiture (autosolisme) vers ces modes de transport avec un objectif chiffré.	L'action peut entrainer l'artificialisation d'espaces agricoles avec la création de nouvelles lignes de transport (covoiturage, voies cyclables, lignes de bus, etc.) et de l'aménagement de parkings.	Il est recommandé de créer des lignes de covoiturage/cyclables/bus sur des voies existantes (réduction de l'espace pour l'autosolisme) et d'installer les aires de covoiturage/autopartage, des stationnements vélo sur des espaces déjà artificialisés afin de réduire l'impact sur les terres agricoles. Il est recommandé d'installer les parkings de proximité sur des espaces déjà artificialisés, tout en construisant les parkings en étage (densification).
	Action 2.3 Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations de la flotte de véhicules des entreprises et des transports en commun	L'action permet la diminution des émissions de particules fines avec le déploiement de véhicules électriques ou à hydrogène.	Il est recommandé d'évaluer l'impact de des solutions existantes pour les bus (GPL ; hydrogène ; électricité ; etc.) en intégrant le critère qualité de l'air.	L'action va permettre le développement du biogaz (bus) permettant de développer une filière agricole sur le territoire. L'essor important du biogaz pourrait donc mettre en concurrence une production agricole à but énergétique et de production alimentaire.	Il est recommandé de quantifier les besoins en biogaz pour la mobilité et d'intégrer au sein des documents d'urbanisme (PLU) une quantité maximale des SAU pour de la production énergétique.
	Action 2.4 Agir sur les déplacements des employés	Diminution des émissions de particules fines par une baisse de l'autosolisme et le recours à des modes de déplacements moins émetteurs de polluants (modes actifs, voiture électrique)	Il est recommandé d'évaluer l'impact de l'action sur la qualité de l'air.	Aucun impact.	Il est recommandé de cibler les agriculteurs (les plus grosses exploitations dans un premier temps) dans l'accompagnement d'une mobilité moins carbonée.
	Action 2.5 Apaiser les voies de circulation	Diminution de la pollution de l'air par la diminution des vitesses.	Il est recommandé de communiquer sur les gains en matière de santé humaine (décès prématurés en France du fait de la pollution de l'air). Il est également conseillé d'expérimenter la diminution de la vitesse sur les axes ayant une forte circulation (impact sur la qualité de l'air plus important).	Aucun impact.	-
	Action 2.6 Mettre en place la logistique urbaine durable	L'action permet une réduction de la pollution de l'air avec la réduction des distances parcourues en mobilité thermique.	Il est recommandé d'être ambitieux sur les solutions logistiques alternatives (transport fluvial, cyclo logistique) avec des objectifs quantitatifs en termes de qualité de l'air à court, moyen et long terme.	L'action permet d'avoir une meilleure résilience quant à l'approvisionnement des denrées alimentaires sur le territoire.	Il est recommandé de mettre en place une logistique bas carbone en milieu également semi-rural avec par exemple une zone de collecte des productions agricoles, centralisée par commune.
AXE 3 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	Action 3.1 Accélérer la transition écologique et énergétique des bâtiments du territoire	L'action, en favorisant la rénovation énergétique des bâtiments permet une réduction des polluants atmosphériques (COVNM, particules fines, SO2) et donc une amélioration de la qualité de l'air.	Il est recommandé d'inscrire dans les critères de rénovation le choix d'un système performant de la production de chaleur et Eau Chaude Sanitaire (ECS, via de la filtration) voire non fossile. Il est également conseillé de cibler la rénovation énergétique pour les bâtiments étant les plus émetteurs de polluants atmosphériques.	L'action peut favoriser le développement de matériaux biosourcés produits par l'agriculture (isolation chanvre, paille, etc.)	Il est recommandé d'évaluer les besoins futurs en isolation biosourcée et de monter un groupe de travail avec les agriculteurs du territoire pour l'approvisionnement du secteur bâtiments (peut être intégré au sein de la filière bois énergie).
	Action 3.2 Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie	L'action doit permettre d'améliorer les pratiques en matière de performance énergétique des bâtiments et donc de réduire leurs consommations d'énergies fossiles (diminution des émissions de polluants).	Au sein de l'action, il est proposé des conférences thématiques pour informer et partager des bonnes pratiques. Dans ce cadre, il est recommandé d'intégrer une conférence sur la qualité de l'air et comment l'intégrer dans des projets d'amélioration de la performance énergétique.	Aucun impact.	Il est recommandé de mettre en avant l'utilisation de chaudières bois énergie, en lien avec le développement d'agroforesterie, haies et production de bois sur le territoire.
	Action 3.3 Réaménager, rénover et adapter les espaces liés à l'habitat	L'action devrait permettre de réduire les distances parcourues (rapprocher les emplois des lieux d'habitation) et d'augmenter les espaces végétalisés, améliorant ainsi la qualité de l'air.	Il est recommandé, dans le cas d'une végétalisation d'anciennes friches industrielles, d'intégrer le critère "qualité de l'air" dans le choix des essences sélectionnées.	L'action permet une densification de l'habitat, réduisant ainsi les besoins futurs en artificialisation de nouveaux espaces.	Il est recommandé de mettre en place sur certains bâtiments rénovés en hauteur, la possibilité d'aménager des potagers urbains.

Axe	Action	Mobilités et infrastructures de transport – Plan d'Actions initial	Mobilités et infrastructures de transport – Recommandations	Activités industrielles et tertiaires – Plan d'Actions initial	Activités industrielles et tertiaires – Recommandations
	Enjeux associés	Favoriser le recours aux modes alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transports en commun, vélo, marche à pied, etc.) ; Diminuer la part des véhicules thermiques au profit des modes actifs et des nouvelles motorisations (hybrides, GNV, électriques) ; Favoriser le développement du télétravail, du coworking, des tiers-lieux pour limiter les déplacements ; Limiter les nuisances sonores potentielles liées à la mobilité.		Encourager les entreprises lors d'extensions ou de déménagement à privilégier des sites économes en énergies ; Favoriser la mutualisation des espaces extérieurs afin de limiter l'artificialisation des sols (parkings notamment) ; Développer l'autoconsommation des bâtiments, et la récupération de la chaleur fatale issue des process industriels.	
AXE 1 - Favoriser un territoire sobre et autonome en énergie	Action 1.1 Sensibiliser, communiquer, mobiliser les acteurs du territoire et la population aux sujets de la transition écologique	Les actions n'impactent pas la mobilité et les infrastructures.	-	L'action précise de former et sensibiliser les porteurs de projets à réduire l'impact de ces derniers.	Il est recommandé de partager la sensibilisation au changement climatique avec le secteur industriel et proposer un réseau de synergies industrielles coordonné par la collectivité. Un lien entre l'action la sensibilisation et les actions autour de la mobilité, l'adaptation au changement climatique ainsi que la mobilisation du territoire autour de l'économie circulaire est à prévoir
	Action 1.2 Favoriser la sobriété foncière et la végétalisation dans les Zones d'Activités Economiques	L'action permet le développement des modes actifs, la réduction des déplacements ainsi que des infrastructures de transport.	Il est recommandé de donner un objectif quantitatif de réduction des déplacements en voiture thermique. Il est également conseillé de favoriser les modes actifs et véhicules électriques (accès privilégié aux parkings pour ces types de transport). Il est également recommandé d'obliger à avoir des parkings à étage, pour réduire l'impact bitume sur les espaces naturels et poser la question de la mutualisation des parkings (notamment la nuit ou après les horaires de bureaux)	L'action encourage la rationalisation et l'optimisation des ZAE en permettant l'artificialisation des sols. L'action donne la priorité aux activités économiques des centres en limitant les loyers lorsque cela est possible.	Il est recommandé de mettre un objectif quantitatif ainsi qu'un budget sur la limitation des loyers. Une expérimentation peut être réalisée sur 3 zones d'activités. Il est conseillé d'être accompagné (ADEME, réseau AMORCE, etc.) pour le lancement d'un projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale (économie circulaire) au sein d'une ou plusieurs ZAE.
	Action 1.3 Orienter les agriculteurs vers les leviers d'économies d'énergie adaptés à leur exploitation et développer les énergies renouvelables	L'action devrait entrainer une augmentation des déplacements, particulièrement en phase chantier ainsi qu'une augmentation du linéaire d'infrastructures de transport (chemins d'accès).	Il est recommandé de quantifier les déplacements supplémentaires et de réduire au maximum les besoins en nouvelles infrastructures. Il est conseillé d'accompagner les agriculteurs afin de mutualiser des déplacements (pour l'entretien/inspection des installations, possibilité de contractualiser à plusieurs agriculteurs pour que la société vienne réaliser en une fois l'entretien).	L'action devrait permettre de mettre en place une filière méthanisation et bois-énergie favorisant ainsi des emplois locaux.	Il est recommandé d'avoir une réflexion en amont de la mise en place de la filière sur le besoin en futurs métiers (entretien, installation, etc.) afin de pousser à l'implantation d'une agence de société de production d'énergie renouvelable sur le territoire. Il est conseillé d'évaluer l'impact économique de l'action pour QBO. La baisse d'activité dans certains secteurs (énergies fossiles) doit être analysée pour accompagner certaines reconversions.
	Action 1.4 Réduire la quantité de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire	La réduction des quantités de déchets devrait permettre un nombre moins important de trajets pour les camions de collecte. La collecte de biodéchets chez les gros producteurs peut cependant entrainer des déplacements supplémentaires.	Il est recommandé de quantifier les impacts en matière de déplacements de l'action avec un possible effet rebond sur une collecte séparative de certains déchets. Il est également préconisé de travaillé sur la collecte des ordures ménagères en centre-ville avec des camions de petite taille et d'accompagner une société de collecte de biodéchets en vélos-cargos .	Il est prévu de créer une filière sélective de valorisation à haut rendement (captation CO2) en intégrant les industries agroalimentaires. Un grand nombre des actions de la fiche est tourné vers le développement de l'économie circulaire, intégrant de fait les entreprises dans cette boucle vertueuse.	Il est recommandé de réaliser un benchmark important sur les sujets de création de filières et de se faire accompagner sur le développement de l'économie circulaire et l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), par des associations nationales ou locales. Il est également recommandé de passer par les associations d'entreprises et réseaux professionnels locaux pour impulser une dynamique territoriale.
	Action 1.5 Faciliter l'interconnaissance et les synergies entre les acteurs	Le développement de l'EIT doit permettre de créer des synergies et potentiellement des déplacements moins nombreux.	Il est recommandé d'avoir un point de vigilance à l'installation de méthanisateurs à proximité des sites industriels, ce qui pourrait entrainer des déplacements de camions plus nombreux. Il est également recommandé d'accompagner les synergies mises en place vers des transports bas carbone (si achats mutualisés).	L'action favorise l'interconnaissance et les synergies entre les entreprises. L'ensemble de la fiche permet de réduire les impacts environnementaux des activités industrielles et tertiaires.	-
	Action 1.6 Accélérer la production de chaleur et d'électricité renouvelable et de biogaz	L'action va avoir un impact sur les infrastructures énergétiques (réseau).	Il est recommandé d'avoir une vigilance spécifique sur l'installation de panneaux photovoltaïques au sol, qui demanderait une infrastructure de transport supplémentaire (route) pour leur entretien. Il est également conseillé d'évaluer l'impact futur du transport de la biomasse pour l'injection dans les méthaniseurs (déplacements supplémentaires).	L'action favorise l'engagement des acteurs économiques avec une sensibilisation mais également l'accompagnement de projets partenariaux. L'action devrait également permettre de réduire la dépendance énergétique d'entreprises et d'industriels.	Il est recommandé d'accompagner les propriétaires fonciers importants avec des installations pilotes afin d'avoir des "locomotives" de production électrique sur le territoire. Il est également conseillé de travailler à une simulation d'une augmentation importante de la production électrique du territoire pour tester la capacité du réseau (avec Enedis) à y faire face.
	Action 1.7 Faire de l'agglomération un territoire d'expérimentions bois local	Le développement d'une filière bois locale peut entrainer des déplacements plus importants au sein du territoire (pour les plantations, engins de coupe, de récupération du bois) mais réduire les importations (granulés, etc.) et donc en limiter certains.	Il est recommandé d'intégrer dans le coût complet de la filière, l'impact des engins sur la voirie et potentiellement l'ouverture de nouveaux chemins agricoles pour accéder à certaines parcelles.	L'action va permettre de développer une nouvelle filière économique sur le territoire.	Il est recommandé d'évaluer les besoins de la filière en bois de chauffage mais également en bois d'œuvre (étude de marché) et de communiquer sur la mise en place de la filière pour faire venir des entreprises spécialisées dans ce domaine sur le territoire.
AXE 2 - Agir en faveur d'une mobilité plus sobre et robuste	Action 2.1 Communiquer et accompagner au changement des pratiques	L'action permet d'informer et de sensibiliser les habitants et usagers du territoire pour faire évoluer les habitudes de mobilité en faveur d'une mobilité plus durable.	-	L'action permet d'informer et de sensibiliser les habitants et usagers du territoire pour faire évoluer les habitudes de mobilité en faveur d'une mobilité plus durable.	Il est recommandé de partager la sensibilisation au changement climatique avec les acteurs économiques du territoire.
	Action 2.2 Développer et favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle	L'action permet la réduction de l'autosolisme, le soutien aux modes de transport partagés. Développement d'infrastructures pour la mobilité sur le territoire, réduction de la dépendance aux énergies fossiles (sobriété) et développement de la sensibilisation aux modes actifs. L'action améliore par ailleurs les correspondances et l'intermodalité sur le territoire.	Il est recommandé d'étudier finement les besoins de la population selon le type de transport et le type d'activités, pour avoir le plus d'impact possible. Il est également conseillé de fortement communiquer pour améliorer l'image de l'autostop auprès de la population. Une expérimentation avec des zones dédiées aux autostoppeurs (au même endroit que les aires de covoiturage) pourrait être mise en place. Ii est également recommandé d'avoir une réflexion intégrant l'ensemble du territoire (projets communaux, d'entreprises, etc.) concernant les infrastructures de transport et de de cibler l'amélioration des correspondances entre transports en commun sur des lignes avec un fort passage.	L'action entraine la réduction des consommations d'énergies fossiles et des émissions de polluants liées au transport. L'action permet la réduction de l'autosolisme et le développement des modes partagés. Accompagnement des entreprises à une mobilité durable. L'action permet le développement de la mobilité active et donc une réduction des risques de santé liés à la sédentarité et au manque d'activité physique . L'action permet d'améliorer la desserte en transport en commun favorisant l'emploi et l'économie, et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles.	Il est recommandé de lier le secteur tertiaire et industriel sur le plan des transports (opportunités de mutualisation) et de réfléchir à l'implantation des infrastructures en fonction des sites d'activités industrielles et tertiaires. Il est également conseillé de proposer à certaines sociétés ayant mis en place des stationnements vélo abrités, de les ouvrir au public sur les temps de fermeture de l'entreprise (week-ends, etc.) en contrepartie d'une aide de Quimper Bretagne Occidentale. Il est recommandé d'avoir davantage d'arrêts de cars au niveau des zones d'activités les plus dynamiques. Il est recommandé de travailler avec plusieurs entreprises quant à l'expérimentation d'emport de vélos dans des lignes interurbaines.
	Action 2.3 Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations de la flotte de véhicules des entreprises et des transports en commun	L'action permet un essor d'une offre alternative, moins carbonée et moins dépendante aux énergies fossiles.	Il est recommandé d'évaluer le nombre d'Installations de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le territoire afin de connaitre les espaces en déficit. Il est également conseillé de se donner des objectifs quantitatifs sur le déploiement d'une flotte de bus bas-carbone ainsi que de déploiement d'IRVE.	L'action va entrainer un développement de l'activité économique dans le domaine des véhicules bas-carbone et des infrastructures de recharges.	Il est recommandé d'évaluer l'impact de l'action (chiffre d'affaires généré pour des entreprises locales, nombre d'emplois créés, etc.). Il est également recommandé d'accompagner les professionnels du domaine de la mobilité dans une transition de leur métier.
	Action 2.4 Agir sur les déplacements des employés	L'action permet d'augmenter les infrastructures de mobilité bas carbone et favorise la mobilité active au sein des entreprises.	Il est recommandé d'intégrer dans les actions, des spécificités par rapport aux secteurs d'activités (tertiaire, agricole, etc.) avec un accompagnement personnalisé. Il est également conseillé d'avoir des objectifs quantitatifs précis (exemple : Echange sur les mobilités actives avec X entreprises)	L'action permet de favoriser l'adaptation des activités industrielles et tertiaires tout en les dotant d'infrastructures de mobilités actives et bas carbone.	Il est recommandé d'avoir une réflexion particulière sur la mobilité des employés dans le secteur industriel (journée en 2x8 ou 3x8) ainsi qu'en accompagnant les entreprises du tertiaire les plus vulnérables dans la gestion des coûts (financiers, etc.) de la mobilité
	Action 2.5 Apaiser les voies de circulation	L'action permet d'améliorer la mobilité sur le territoire. En effet, les zones à faible vitesse sont davantage favorables aux modes actifs.	Il est recommandé de massifier la démarche dans les centres-bourg pour avoir un impact plus important. Il est également recommandé de passer certaines voies et zones en sens unique voiture et double-sens vélo. Il est également recommandé de tester une zone "de rencontre", en vitesse 20km/h (proche de la vitesse d'un vélo) pour favoriser davantage les modes actifs. Enfin, il est conseillé d'avoir des objectifs quantitatifs chiffrés (exemple : expérimenter la limitation de vitesse de 70 à 50km/h sur deux axes routiers d'ici 2026).	L'action peut avoir un impact sur certaines activités industrielles et tertiaires (temps transport marchandise accrue, temps en voiture pour aller au travail allongé, etc.). Certaines zones commerciales (centres-bourgs particulièrement) devraient bénéficier d'externalités positives (l'apaisement de la circulation peut pousser les habitants à se réapproprier les centres bourgs pour réaliser leurs achats).	Il est recommandé d'expérimenter des diminutions de vitesse à horaire différenciée (pas de diminution de la vitesse entre 4 et 7h par exemple) pour favoriser le fret routier le matin, alimentant les commerces et industries. Cela pourrait pousser certaines entreprises à modifier leurs horaires de fret et désengorger certains axes routiers sur des horaires denses. Il est également conseillé d'expérimenter la diminution de la vitesse sur des axes desservant moins les zones industrielles et tertiaires dynamiques.
	Action 2.6 Mettre en place la logistique urbaine durable	L'action développe des mobilités alternatives de fret tout en œuvrant pour améliorer les infrastructures de transport actuelles (port de Corniguel).	Il est recommandé de réfléchir le développement des infrastructures de mobilité active en lien avec les besoins futurs en cyclo logistique dans les centres-bourgs et le centre-ville de Quimper. Il est également conseillé d'avoir un dimensionnement des infrastructures vélo (voies, parkings) permettant la circulation de vélo-cargos de grande dimension.	L'action permet d'avoir une meilleure résilience quant à la logistique d'approvisionnement des entreprises.	Il est recommandé d'évaluer les besoins actuels et futurs des entreprises du tertiaire en matière de transport fluvial et cyclo logistique.
AXE 3 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	Action 3.1 Accélérer la transition écologique et énergétique des bâtiments du territoire	Aucun impact.	-	L'action va permettre de développer une activité économique très locale et difficilement délocalisable qu'est la rénovation énergétique des bâtiments. Cette transition va ruisseler sur les activités de prestataires (vente d'échafaudage, production d'isolants, etc.)	Il est recommandé d'estimer le nombre de bâtiments à rénover (isolation thermique, modification du mix énergétique, etc.) afin de quantifier les besoins futurs pour la filière et lui donner ainsi des perspectives.
	Action 3.2 Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie	Aucun impact.	-	L'action permet d'échanger entre professionnels du secteur de la maitrise de l'énergie et propose des outils sur les enjeux énergétiques pour les entreprises.	-
	Action 3.3 Réaménager, rénover et adapter les espaces liés à l'habitat	L'action devrait permettre de réduire les distances parcourues (rapprocher les emplois des lieux d'habitation).	Il est recommandé d'estimer les distances évitées et de se donner un objectif quantifié sur l'adaptation aux besoins des voiries pavillonnaires (exemple : expérimenter dans 3 quartiers pavillonnaires une vitesse réduite, une réduction du nombre de place de stationnements, etc. d'ici 2026).	L'action permet de développer des lieux de vie avec des commerces de proximité.	Il est recommandé de rénover des commerces ou logements pour y implanter en n+1 ou n+2 des logements et de sanctuariser les rez de-chaussée pour des commerces et services de proximité, dans les zones urbaines denses.

Axe	Action	Services publics et parapublics – Plan d'Actions initial	Services publics et parapublics – Recommandations	Patrimoine et paysages – Plan d'Actions initial	Patrimoine et paysages – Recommandations
	Enjeux associés	Accompagner les citoyens dans leurs démarches d'économies d'énergies, de rénovation, de réduction de consommation d'eau, etc. ; Favoriser, au travers de la commande publique, le développement ou le recours aux énergies renouvelables, aux véhicules à faible émissions, etc.		Permettre l'aménagement des bâtiments patrimoniaux dans la recherche des économies d'énergie mais dans le respect de leur valeur historique ou culturelle ; Faciliter la compréhension des enjeux patrimoniaux, notamment au regard des protections réglementaires pouvant impacter des projets à proximité (production d'ENR, rénovation thermique de bâtiments, etc.) ; Limiter l'étalement urbain sur l'ensemble du territoire, en particulier sur la frange littorale.	
AXE 1 - Favoriser un territoire sobre et autonome en énergie	Action 1.1 Sensibiliser, communiquer, mobiliser les acteurs du territoire et la population aux sujets de la transition écologique	L'action permet de sensibiliser des citoyens à la transition écologique et par effet ricochet, les services publics et élus.	Il est recommandé d'élargir l'action à de la sensibilisation et formation spécifiques aux élus et agents du territoire	L'action doit permettre une préservation de la qualité paysagère de Quimper Bretagne Occidentale.	-
	Action 1.2 Favoriser la sobriété foncière et la végétalisation dans les Zones d'Activités Economiques	L'action doit permettre une réduction des consommations de foncier.	Il est recommandé d'accompagner les ZAE, en réalisant des temps d'échange dans un premier temps avec les associations d'entreprises de ces dernières. Il est également conseillé d'impliquer les élus des communes des ZAE afin de faire du lien entre politique communale et intercommunale.	L'action doit permettre une préservation de la qualité paysagère de Quimper Bretagne Occidentale.	-
	Action 1.3 Orienter les agriculteurs vers les leviers d'économies d'énergie adaptés à leur exploitation et développer les énergies renouvelables	L'action permet à la collectivité d'être facilitatrice et accompagnatrice de la transition énergétique du territoire.	Il est recommandé que les communes et autres collectivités publiques soient exemplaires en installant des chaudières bois et en travaillant avec les gestionnaires de réseaux (Enedis/GRDF) pour qu'ils raccordent les futurs installations de production d'énergie renouvelable.	L'installation d'équipements de production énergétique peut impacter négativement les paysages du territoire. Le développement d'une filière bois-énergie peut permettre un développement bocager et de haies.	Il est recommandé d'avoir une réflexion sur l'esthétisme des installations solaires et leur intégration paysagère. Il est également conseillé d'accompagner les agriculteurs à la plantation de haies (avec une gestion durable, sans coupe rase) autour de sites de production de biogaz pour réduire la nuisance visuelle.
	Action 1.4 Réduire la quantité de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire	L'action permet de sensibiliser avec une communication "institutionnelle" et de structurer la commande publique pour intégrer l'économie circulaire.	Il est recommandé de traduire opérationnellement pour chaque commune des objectifs de développement de l'économie circulaire au sein des achats publics communaux. Un temps dédié à la présentation des intérêts d'intégrer l'économie circulaire au sein des achats publics pourrait être prévu en conseil communautaire.	Aucun impact.	Il est recommandé d'intégrer la préservation des paysages dans la politique de réduction des déchets, en ciblant une action sur la lutte contre les décharges sauvages en zones naturelles et agricoles.
	Action 1.5 Faciliter l'interconnaissance et les synergies entre les acteurs	L'action permet d'engager la collectivité auprès des entreprises et créer des liens.	Il est recommandé de réaliser des études d'impacts lors de l'implantation de systèmes de production d'énergies renouvelables, avec un aspect spécifique sur les impacts des services publics (réseaux, etc.)	Aucun impact.	Il est recommandé d'intégrer la thématique paysage dans des actions de synergies structurelles (bâtiments, équipements de production d'énergie, etc.)
	Action 1.6 Accélérer la production de chaleur et d'électricité renouvelable et de biogaz	L'action favorise l'engagement des acteurs du territoire mais permet également une exemplarité des services publics sur leur patrimoine propre.	Il est recommandé, en lien avec les zones d'accélération des énergies renouvelables, de déployer des ombrières et panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public, en lien avec les communes et institutions. Un accompagnement spécifique doit être réalisé pour les acteurs publics.	L'action va très légèrement modifier le patrimoine architectural (panneaux sur les toits et ombrières photovoltaïques). Les installations de biogaz peuvent avoir un impact important sur le paysage du territoire.	Il est recommandé d'avoir une réflexion sur l'esthétisme des ombrières photovoltaïques (parkings) et leur intégration paysagère. Il est également conseillé d'accompagner les agriculteurs à la plantation de haies autour de sites de production de biogaz pour réduire la nuisance visuelle.
	Action 1.7 Faire de l'agglomération un territoire d'expérimentions bois local	L'action permet d'engager la collectivité auprès des entreprises et créer des liens.	Il est recommandé de pousser les acteurs publics à faire preuve d'exemplarité dans la mise en place de chaudières bois/chaufferies bois (permettant de remplacer du fioul et gaz naturel) afin d'aider la nouvelle filière à avoir des débouchés. Il est également conseillé de pousser à la création de formations spécifiques au métier du bois dans les structures d'enseignement du territoire (UBO, ESIAB, IUT).	L'action va avoir un impact positif sur les paysages du territoire avec la plantation de nouveaux espaces forestiers et de haies. L'action peut cependant avoir un impact négatif sur les paysages, avec un besoin en ressource en bois important pour pérenniser la filière bois, pouvant amener à des dérives (coupes rases, plantations en mono culture, etc.)	Il est recommandé d'avoir une réflexion paysagère avec des plantations diversifiées, spécifiques au territoire (mais résilientes au changement climatique et favorisant la biodiversité). Il est également conseillé de cibler des plantations de haies dans un premier temps sur des zones avec une qualité paysagère mauvaise ou médiocre. Enfin il est conseillé d'encadrer les coupes, et particulièrement les coupes rases afin de ne pas dégrader le paysage forestier et bocager du territoire.
AXE 2 - Agir en faveur d'une mobilité plus sobre et robuste	Action 2.1 Communiquer et accompagner au changement des pratiques	L'action permet d'informer et de sensibiliser les habitants et usagers du territoire pour faire évoluer les habitudes de mobilité en faveur d'une mobilité plus durable.	Il est recommandé de proposer des temps de sensibilisation et formation spécifiques pour les élus et agents du territoire.	Aucun impact.	-
	Action 2.2 Développer et favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle	L'action permet la réduction de l'autosolisme et le développement des modes partagés et entraine la réduction des consommations d'énergies fossiles et le renforcement de l'indépendance énergétique territoriale. L'action favorise l'engagement des acteurs du territoire mais permet également une exemplarité des services publics sur leurs compétences. L'action permet une amélioration de la desserte du territoire et donc un accès facilité aux services publics.	Il est recommandé d'articuler l'ensemble des plans, stratégies et programmes des communes (PMS, PAVE, PLU, schéma vélo, etc.) en un document unique de référence pour le territoire. Il est également conseillé de faire preuve d'exemplarité sur le sujet de la mobilité active, l'intermodalité, etc. , en allant chercher des retours d'expérience d'autres territoires pionniers et au sein des élus et services publics. Il est recommandé d'établir des objectifs chiffrés, en concertation avec les territoires limitrophes afin d'avoir un développement de la desserte cohérent.	L'action permet la réduction du trafic routier et des émissions de polluants, source de dégradation du patrimoine bâti et naturel. L'action peut entrainer une artificialisation d'espaces et donc dégrader la qualité paysagère du territoire.	Il est recommandé d'être vigilant sur l'implantation des nouvelles infrastructures dans le paysage et le patrimoine architectural du territoire.
	Action 2.3 Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations de la flotte de véhicules des entreprises et des transports en commun	L'action permet de mettre en avant l'implication et l'exemplarité de la collectivité concernant les énergies alternatives et bas-carbone.	Il est recommandé de s'inspirer et d'échanger avec des territoires précurseurs sur ces sujets.	Aucun impact.	Il est recommandé d'avoir une vigilance sur la localisation des bornes de recharge pour voitures électriques.
	Action 2.4 Agir sur les déplacements des employés	L'action permet de mettre en avant l'implication de la collectivité en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).	Il est recommandé de mettre en place un accompagnement des structures publiques et des collectivités sur le sujet de la mobilité. Il est également conseillé de suivre l'avancement des PMS des communes (si réalisés) et de les conseiller afin de prendre en compte au mieux les déplacements des employés du territoire.	Aucun impact.	-
	Action 2.5 Apaiser les voies de circulation	L'action permet de réduire les bouchons (fluidité augmentée sur les axes routiers) et d'avoir un report modal de la voiture vers les transports en commun.	Il est recommandé d'avoir des objectifs quantitatifs et d'avoir une sensibilisation en interne auprès des agents des collectivités afin qu'ils donnent l'exemple.	Aucun impact.	Il est recommandé de revoir le dimensionnement des voiries lorsque la vitesse de circulation est abaissée. Le "gain" en surface pourrait alors servir à des aménités urbaines ou à de la végétalisation.
	Action 2.6 Mettre en place la logistique urbaine durable	L'action permet de mettre en avant l'implication et l'exemplarité de la collectivité concernant les mobilités alternatives et d'augmenter la résilience du territoire.	Il est recommandé d'amplifier la démarche et d'accompagner, via le groupe de travail sur la charte de logistique urbaine durable, à l'implantation de sociétés de logistique urbaine durable (société fluvial, cyclo logistique).	L'action peut avoir des impacts sur le patrimoine paysager fluvial du territoire (développement du transport fluvial).	Vigilance sur la remise en fonctionnement du port de Corniguel (si besoin de travaux/rénovation). Il est conseillé d'intégrer la prise en compte du patrimoine naturel et bâti dans le cas de travaux ou de rénovations sur les espaces de circulation fluviale.
AXE 3 - Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments	Action 3.1 Accélérer la transition écologique et énergétique des bâtiments du territoire	La collectivité veut démontrer son exemplarité avec la rénovation du patrimoine immobilier de la collectivité. De plus, l'action permet de lutter contre la précarité énergétique et ainsi protéger les habitants précaires.	Il est recommandé d'avoir des objectifs ambitieux de rénovation énergétique et de développement des ENR&R sur les bâtiments de la collectivité. Il est également conseillé d'accompagner les communes et structures publiques recevant un public fragile pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments (exemple : écoles, crèches, etc.)	L'action peut amener à une dégradation du patrimoine lors des opérations de rénovation.	Il est recommandé de prendre en compte les matériaux biosourcés et d'être vigilant sur le respect du patrimoine lors des rénovations (établir un cahier des charges minimal par exemple). Il est conseillé d'associer les services des Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour certains secteurs.
	Action 3.2 Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie	L'action permet de mettre en avant l'implication de la collectivité sur le sujet de l'énergie et des bâtiments.	Il est recommandé de réfléchir à un projet de maison de l'habitat et de l'énergie sur le territoire pour rendre plus visible les actions associées.	Aucun impact.	-
	Action 3.3 Réaménager, rénover et adapter les espaces liés à l'habitat	L'action met en évidence la volonté de la collectivité de construire un territoire résilient et d'accompagner les citoyens dans leurs démarches de transition, avec par exemple l'expérimentation de baux solidaires et la sensibilisation des habitants.	-	L'action peut amener à une dégradation du patrimoine lors des opérations de rénovation.	Il est recommandé d'être vigilant sur le respect du patrimoine lors des rénovations (établir un cahier des charges minimal par exemple).

AXE 4 - Accompagner la filière agricole vers une filière locale, attractive et toujours plus respectueuse de l'environnement	Action 4.1 Accompagner les exploitations vers une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement	L'action favorise le développement d'une agriculture davantage biologique, végétale et donc résiliente face au changement climatique en réduisant les besoins en intrants, en diversifiant les productions agricoles tout en améliorant la qualité de l'eau.	Il est recommandé d'accompagner les exploitations agricoles dans le choix des essences et graines afin qu'elles soient résilientes face au changement climatique. Il est également conseillé d'intégrer au sein des appels à candidatures pour de nouveaux porteurs de projet, la notion de résilience territoriale.	L'action favorise le développement d'une agriculture davantage biologique, réduisant ainsi les intrants chimiques et préservant la biodiversité.	Il est recommandé de cibler une partie de l'accompagnement sur les solutions existantes pour restaurer la biodiversité. Il est également conseillé d'accompagner les exploitations vers la plantation de haies et la restauration de la vie organique des sols.	L'action permet d'améliorer la qualité de l'air en réduisant les intrants mais également en augmentant les surfaces en maraichage (baisse des sources d'ammoniac).	Il est recommandé d'accompagner les exploitations agricoles sur une meilleure gestion des effluents d'élevage ainsi que sur l'évolution du cheptel dans les prochaines années.	L'action permet de renforcer la résilience alimentaire et le secteur agricole en développant une animation de groupes d'échanges entre agriculteurs tout en augmentant les Surfaces Agricoles Utiles (SAU) en maraichage et accompagnant l'arrivée de nouveaux porteurs de projets.	Il est recommandé de communiquer auprès des agriculteurs sur les subventions et aides auxquelles ils peuvent prétendre et les accompagner sur un travail de projection (exemple : table ronde "Comment sera mon métier d'exploitant agricole en 2030 ? En 2050 ?")	Aucun impact.	Il est recommandé d'accompagner les agriculteurs vers une évolution de leur matériel agricole avec des engins moins émetteurs de GES. Des expérimentations peuvent être réalisées avec des premiers achats mutualisés de tracteurs électriques. Il est également recommandé d'encourager le circuit court avec par exemple davantage de vente à la ferme ou de magasins d'agriculteurs au sein des communes (mutualisation d'un lieu entre différents agriculteurs).	L'action permet de travailler sur l'ensemble de la filière agricole (dont le secteur agro-alimentaire). L'agriculture respectueuse de l'environnement (Agriculture Biologique, agroforesterie) peut avoir des rendements à l'hectare plus faible à court terme, avec un équilibrage qui s'opère à moyen/long terme. La baisse de la production à court terme et un développement de la pratique de vente/transformation en directe (au sein des exploitations) peut se traduire par un ralentissement des activités agro-alimentaires sur le territoire. Le développement de l'agroforesterie et de pratiques vertueuses permet de plus de réduire la quantité de déchets alimentaires (en phases de production/transport/distribution).	Il est recommandé d'avoir un groupe de travail "filière agricole" intégrant des acteurs économiques de la phase amont à la production agricole (intrants, choix des graines, etc.) à la phase de transformation et distribution. Il est également conseillé de travailler avec les industriels sur la mise en place d'une légumerie/conserverie pour permettre de valoriser les futures productions maraichères et légumineuses sur le territoire.	L'action permet d'engager la collectivité auprès des agriculteurs.	Il est recommandé d'intégrer au sein des achats publics pour la restauration scolaire (écoles à minima) une part importante de produits issus du territoire avec des échanges entre les chefs des cantines et les agriculteurs (pour faire coïncider les besoins en aliments et la production disponible). Le code de la Commande Publique peut cependant être un frein pour la mise en œuvre de cette recommandation.	L'action doit permettre de développer une filière maraichère plus importante, sans modifier profondément les paysages du territoire.	-
	Action 4.2 Rapprocher les producteurs des lieux de consommations et des besoins alimentaires / Développer les circuits-courts	L'action permet de développer une certaine résilience alimentaire avec une production au plus proche.	Il est recommandé d'accompagner l'adaptation au changement climatique des magasins de productions ainsi que des marchés (températures extrêmes, etc.).	Aucun impact.	Il est recommandé d'avoir un point de vigilance quant à la création de nouveaux magasins de producteurs afin qu'ils soient installés de façon éphémère ou sur des espaces déjà artificialisés afin de ne pas avoir d'impact négatif sur la biodiversité.	L'action devrait permettre de rapprocher les producteurs des consommateurs et ainsi réduire certains déplacements, améliorant de fait la qualité de l'air (NOx et PM).	Il est recommandé d'avoir des producteurs très locaux pour réduire les distances parcourues et d'avoir une diversité importante de produits afin que les consommateurs n'aient pas à réaliser une partie de leurs courses ailleurs (ce qui augmenterait les distances parcourues avec une addition de trajets plutôt qu'une substitution et donc une augmentation des rejets de polluants atmosphériques).	L'action doit permettre d'augmenter les revenus des agriculteurs en diversifiant leurs canaux de vente et d'avoir du lien avec les consommateurs permettant de mettre en avant leur travail.	Il est recommandé d'avoir une diversité d'exploitations agricoles au sein de ces marchés avec des prix permettant à ces derniers de se dégager un revenu décent. Il est conseillé d'avoir une communication importante sur l'installation/création de nouveaux magasins de producteurs ou de marchés.	L'action devrait permettre de rapprocher les producteurs des consommateurs et ainsi réduire certains déplacements.	Il est recommandé d'avoir des producteurs très locaux pour réduire les distances parcourues et d'avoir une diversité importante de produits afin que les consommateurs n'aient pas à réaliser une partie de leurs courses ailleurs (ce qui augmenterait les distances parcourues avec une addition de trajets plutôt qu'une substitution).	L'action peut permettre de dynamiser l'activité économique dans certains villages et ainsi profiter au secteur tertiaire.	Il est recommandé d'accompagner le lieu d'implantation d'un nouveau magasin ou marché de producteurs en prenant en compte les autres commerces de proximité.	L'action permet d'engager la collectivité auprès des agriculteurs, de créer du lien entre producteurs et consommateurs mais également de sensibiliser les habitants.	Il est recommandé d'avoir une dynamique volontariste en mettant à disposition, si possible, des espaces publics (bâtiment sous-occupé, parking public) pour l'implantation de ces lieux.	L'action peut permettre d'améliorer ou valoriser le patrimoine du territoire en réimplantant des marchés dans les villages.	-
	Action 4.3 Modifier les pratiques dans la restauration collective et monter un écosystème local	L'action doit permettre aux restaurations collectives d'être approvisionnées localement, réduisant ainsi leur dépendance alimentaire vis-à-vis d'autres territoires.	Il est recommandé d'avoir une réflexion sur les aliments (davantage de végétal) mais également sur l'adaptation des équipements au sein des cuisines collectives face au changement climatique ainsi que des horaires de restauration des enfants lors des canicules.	L'action permet de lutter contre le gaspillage alimentaire et donc de préserver la biodiversité en réduisant les besoins (exemple du poisson).	Il est recommander de communiquer auprès des responsables des cantines mais également des enfants sur l'impact de l'alimentation sur la biodiversité et l'intérêt de réduire le gaspillage alimentaire	L'action doit permettre un approvisionnement local réduisant les distances parcourues des aliments et donc les émissions de polluants atmosphériques. L'action permet de lutter contre le gaspillage alimentaire, induisant une réduction de la production (pour la même quantité consommée) et donc une baisse des polluants générés.	-	L'action doit permettre une résilience accrue du système agricole territorial avec plus d'approvisionnement local.	Il est recommandé d'intégrer un accompagnement vers des objectifs ambitieux de nombre de repas végétariens (davantage que la loi EGALIM) permettant de faire le lien avec l'action 2.1 et l'augmentation de la production maraichère sur le territoire.	L'action doit permettre un approvisionnement local réduisant les distances parcourues des aliments. Il peut y avoir un effet rebond avec des distances parcourues plus petites mais des trajets plus nombreux (si les agriculteurs viennent livrer 100kg de produits/chacun plutôt qu'un camion avec plusieurs tonnes en une fois).	Il est recommandé de travailler à un approvisionnement local mais mutualisé entre les producteurs (exemple du camion de lait qui passe récupérer la production laitière de plusieurs exploitations) afin de réduire les distances parcourues pour approvisionner le Service de Restauration de QBO et les autres écoles.	L'action doit permettre un développement des circuits courts et ainsi contribuer au maintien d'emplois non délocalisables.	-	L'action favorise l'engagement des acteurs du territoire mais permet également une exemplarité des services publics sur leurs compétences.	Il est recommandé d'avoir des objectifs ambitieux de réduction du gaspillage alimentaire et de la part de l'approvisionnement local et durable. Il est conseillé d'intégrer la notion de bio et végétarien/végétalien dans l'approvisionnement de la restauration collective.	Aucun impact.	-
	Action 4.4 Sensibiliser et former les habitants à l'alimentation	L'action permet le développement des jardins familiaux et la lutte contre la précarité alimentaire, elle permettra donc de renforcer la résilience du territoire.	Il est recommandé de créer une communauté des jardins familiaux qui sont des lieux de lien social important au sein d'un territoire.	L'action permet le développement des jardins familiaux, impactant positivement la biodiversité.	Il est recommandé d'avoir une sensibilisation et formation spécifique sur les enjeux de la biodiversité, en lien avec l'alimentation auprès des habitants. Il est conseillé de se rapprocher d'associations telles que la fresque de la biodiversité et la fresque de l'alimentation pour animer des ateliers pour les habitants du territoire sur ces sujets.	Aucun impact.	Il est recommandé de sensibiliser à l'impact du système agricole et alimentaire sur la qualité de l'air et les enjeux de santé humaine associés.	L'action permet d'avoir une production alimentaire urbaine et de faire découvrir davantage le métier d'agriculteur aux habitants.	Il est recommandé de donner un objectif du nombre de nouveaux jardins familiaux ainsi que de sensibiliser les habitants à l'ensemble de la chaine alimentaire et donc du métier d'agriculteur. Il est également conseillé de réaliser des visites de fermes pour les habitants et les scolaires.	Aucun impact.	Il est recommandé dans le cadre des animations, visites, déplacements, de communiquer sur les impacts de la mobilité en favorisant la mobilité active.	Aucun impact.	Il est recommandé de communiquer sur les industries agroalimentaires dans l'approvisionnement alimentaire auprès des habitants. Il est également conseillé d'expérimenter des jardins partagés au sein des zones d'activités (les associations d'entreprises pourraient faire le lien entre les différentes entreprises du secteur pour trouver des volontaires).	L'action permet d'engager la collectivité auprès des habitants.	Il est recommandé d'avoir des sensibilisations auprès des agents sur le sujet de l'alimentation, particulièrement pour ceux en contact avec du public.	L'action doit permettre de développer des jardins familiaux sur le territoire de l'agglomération, possiblement en revalorisant des espaces urbains contribuant à redonner une vie à un patrimoine économique ancien.	-
	Action 4.5 Attirer de nouveaux agriculteurs sur le territoire et faciliter les transmissions des exploitations	L'action doit permettre d'augmenter la résilience alimentaire du territoire. L'arrivée de nouveaux agriculteurs peut entrainer un impact négatif sur l'adaptation du territoire au changement climatique en fonction des pratiques mises en œuvre.	Il est recommandé d'accompagner ces nouveaux agriculteurs à des pratiques vertueuses (agroécologie, plantation de haies, etc.) afin d'adapter les exploitations agricoles.	L'action peut avoir un impact délétère sur la biodiversité en transformant en culture des friches riches en biodiversité. L'agriculture conventionnelle à également des impacts importants sur la biodiversité.	Il est recommandé d'avoir une vigilance forte sur le type d'agriculture que les nouveaux agriculteurs souhaiteraient mettre en place. Il est conseillé d'accompagner ces agriculteurs vers des pratiques favorisant la biodiversité, par exemple avec des visites dans des exploitations agricoles vertueuses en la matière. Un kit "agriculture et biodiversité" peut également être mis à disposition à l'installation de ces nouveaux agriculteurs.	L'action peut entrainer une augmentation de la pollution atmosphérique (particulièrement l'ammoniac) avec l'arrivée de nouveaux agriculteurs en agriculture intensive.	Il est recommandé de faciliter davantage l'arrivée de maraichers et producteurs de protéines végétales que des éleveurs afin de réduire les impacts liés aux activités d'élevage. Il est également conseillé de mettre en lien les objectifs de l'action 2-1 avec celle-ci pour des pratiques agricoles davantage vertueuses.	L'action doit permettre d'augmenter la résilience alimentaire du territoire et de favoriser une production locale.	Il est recommandé de chiffrer les objectifs en matière de renouvellement des générations agricoles et de lutte contre la chute du nombre d'exploitations agricoles.	L'action devrait permettre d'avoir une production davantage locale et donc de réduire certains déplacements. Le fait d'attirer de nouveaux agriculteurs ne permettra pas d'augmenter leur nombre mais plutôt de palier aux départs en retraite, cela ne devrait donc pas entrainer de déplacements supplémentaires.	-	L'action doit permettre d'augmenter la production locale sur le territoire et ainsi de dynamiser le tissu économique du territoire.	Il est recommandé d'évaluer l'impact sur la filière agro-alimentaire (transformation, distribution principalement).	L'action permet d'engager la collectivité auprès des agriculteurs.	Il est recommandé d'acheter certaines parcelles agricoles et de les convertir en AB afin de favoriser les agriculteurs souhaitant s'implanter en bio et leur éviter les trois ans de conversion. Il peut également être réfléchi une expérimentation avec une commune d'une régie agricole communale permettant d'avoir des agriculteurs salariés en interne de la collectivité.	L'action peut permettre de redynamiser le secteur agricole du territoire, faisant partie du patrimoine paysager de Quimper Bretagne Occidentale.	-
AXE 5 - Protéger les espaces naturels, les ressources et la biodiversité et réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique	Action 5.1 Préserver la ressource en eau et reconquérir sa qualité	L'action permet d'augmenter la résilience du territoire en préservant la ressource en eau douce et en réduisant les pressions sur cette dernière. Une vigilance est de mise quant au stockage de l'eau (risque d'évaporation plus important).	Il est recommandé d'intégrer un indicateur sur les économies d'eau réalisées (rénovation du réseau d'eau, kits d'économie pour les habitants, etc.). Il est conseillé d'aller sur une expérimentation de la tarification progressive du coût de l'eau d'ici 2027. Il est également conseillé d'accroître l'infiltration de l'eau dans les sols en intégrant un taux d'infiltration minimal au sein des PLU (coefficient de pleine terre).	L'action doit permettre d'améliorer la biodiversité avec la réduction de l'utilisation de pesticides et la désimperméabilisation de sols.	Il est recommandé d'améliorer la qualité des sols (après désimperméabilisation, etc.) pour construire une trame brune, favorisant la préservation de la qualité de l'eau et la biodiversité des sols.	Aucun impact.	Il est recommandé de réaliser des recherches sur l'impact des pesticides de synthèse sur la qualité de l'air (exemple : pesticides se retrouvant dans l'eau avec le lessivage des champs, pouvant s'évaporer et terminer dans l'air)	L'action renforce la résilience du secteur agricole en améliorant la qualité de l'eau et son infiltration dans les sols. La réduction de l'utilisation des pesticides de synthèse peut cependant avoir un impact sur les rendements agricoles (à court terme).	Il est recommandé d'associer activement les agriculteurs dans la démarche de recherche et développement engagée en 2023 avec une massification du programme. Il est également recommandé de communiquer aux agriculteurs la baisse de la qualité de l'eau et de sa disponibilité attendue, sans action mise en place, dans les prochaines années.	L'action permet d'accélérer la rénovation du réseau d'eau, cela va donc avoir un impact sur la mobilité en surface, sur le territoire (travaux à réaliser donc blocage de certaines voies).	Il est recommandé de réaliser un maximum de travaux de nuit et en période non touristique concernant les infrastructures d'eau. Il est également conseillé d'échanger avec le service eau de QBO sur la possibilité de développer une méthode type "EnergieSprong" pour la rénovation énergétique des bâtiments, permettant de massifier et accélérer la rénovation du réseau d'eau.	L'action doit permettre une meilleure résilience du secteur économique en réduisant les besoins de consommation d'eau.	Il est recommandé d'encourager et d'accompagner les entreprises, particulièrement le secteur agro-alimentaire (fortement consommateur d'eau) à la réduction de leur consommation d'eau et l'amélioration de sa qualité en sortie (eau grise). Une sous action peut être intégrée avec un objectif de nombre d'entreprises (fortement consommatrices) accompagnées dans cette sobriété.	L'action améliore la résilience du territoire et la capacité de Quimper Bretagne Occidentale de répondre à ses compétences (eau et assainissement) tout en réduisant les coûts économiques (réduction des fuites).	Il est recommandé de chiffrer le coût économique de l'action (particulièrement la réalisation des travaux sur le réseau et la distribution de kits d'économie) ainsi que les gains attendus (consommation d'eau).	L'action améliore la ressource en eau, préservant par effet ricochet le patrimoine paysager du territoire.	-
	Action 5.2 Préserver et renaturer les espaces naturels	L'action permet de préserver la ressource en eau et les milieux naturels, favorisant la résilience du territoire au changement climatique.	Il est recommandé d'intégrer l'évolution du climat dans les projets de restauration des zones humides et milieux naturels. Il est également conseillé de sensibiliser la profession agricole et les élus à l'enjeu d'adaptation (par exemple avec les ateliers de l'adaptation au changement climatique)	L'action renforce la biodiversité du territoire.	Il est recommandé d'évaluer et de communiquer sur les gains en matière de biodiversité quant à la restauration de certaines zones naturelles. Il est également conseillé de préserver en priorité les zones humides et les milieux naturels accueillant le plus de biodiversité.	L'action permet une meilleure qualité de l'air par la renaturation des milieux naturels.	Il est conseillé de prioriser des projets de restauration de zones humides et milieux naturels dans des zones ayant une qualité de l'air médiocre.	L'action permet de rendre l'agriculture plus résiliente en préservant la biodiversité mais également la ressource en eau.	Il est recommandé de sensibiliser aux impacts positifs de ces restaurations auprès de la profession agricole et de se faire accompagner par des agriculteurs ayant déjà mené des actions similaires dans ces projets de préservation et renaturation.	L'action peut avoir un impact sur les infrastructures de transport lors de tempêtes (plantations d'arbres aux abords des routes pouvant tomber. Exemple de la tempête Ciaran)	Il est recommandé d'avoir une vigilance forte quant au choix des essences plantées aux abords des routes ainsi qu'aux conventions signées pour l'entretien des routes.	Aucun impact.	Il est recommandé de proposer aux entreprises du territoire de devenir mécènes de projets de restauration. Il est également conseillé de communiquer auprès des entreprises propriétaires d'un foncier important, de la possibilité de créer des zones de biodiversité (mare, plantations, etc.) dans leurs parcs.	L'action améliore la résilience du territoire tout en sensibilisant les agriculteurs et élus à la protection des milieux naturels.	Il est recommandé de faire participer les élus et agents lors de projets de renaturation afin qu'ils soient acteurs "sur le terrain" de la protection des milieux naturels. Cela pourrait par exemple faire partie du séminaire des élus.	L'action améliore le patrimoine naturel et bocager du territoire en préservant les zones humides ainsi qu'en finançant la plantation de haies et d'arbres.	-
	Action 5.3 Désimperméabiliser et végétaliser les espaces	L'action permet de réduire l'impact des aléas climatiques sur le territoire et ainsi le rendre plus résilient.	Il est recommandé d'intégrer au sein des différents documents d'urbanisme (PLU/PLUi, permis de construire) des objectifs ambitieux de végétalisation des espaces et de désimperméabilisation des espaces les moins adaptés au changement climatique (ilots de chaleur, risque inondation, etc.)	L'action permet de développer la végétalisation ce qui impacte positivement la biodiversité.	Il est recommandé d'intégrer le critère de "restauration de la biodiversité" lors du choix des essences et de la végétalisation des espaces non artificialisés.	L'action permet une meilleure qualité de l'air par une plus grande végétalisation.	Il est conseillé de végétaliser en priorité dans les zones avec une qualité de l'air dégradée (abords des routes, centres bourgs, etc.)	L'action doit permettre de réduire fortement l'artificialisation des espaces agricoles.	Il est recommandé de donner un objectif chiffré de ralentissement de l'artificialisation des espaces agricoles avec un objectif de ZAN plus tôt que la loi ne l'oblige (2040-2045 par exemple).	L'action permet d'adapter le territoire tout en favorisant la pratique des mobilités actives (végétalisation des espaces). Cependant elle peut également réduire les projets d'infrastructures de transport (Zéro Artificialisation Nette)	Il est recommandé d'estimer les impacts de l'action sur les différentes mobilités en ciblant les impacts négatifs en priorité sur la voiture.	L'action tend à réduire la capacité des entreprises à se développer au sol (ZAN).	Il est recommandé d'accompagner les activités industrielles et tertiaires dans des projets d'urbanisme vertical et d'optimisation de leurs surfaces actuelles.	L'action doit permettre une réduction des consommations de foncier.	Il est recommandé de communiquer largement sur les sujets de désimperméabilisation et d'objectif ZAN auprès de la population du territoire.	L'action doit permettre une préservation de la qualité paysagère de Quimper Bretagne Occidentale.	-
	Action 5.4 Prendre en compte les risques naturels sur le territoire	L'action permet d'adapter le territoire en prenant en compte l'ensemble des aléas climatiques.	Il est recommandé de prendre en compte plusieurs scénarios existants, d'augmentation des températures afin d'anticiper au mieux et de préparer les mesures à mettre en place face aux conséquences associées.	Aucun impact.	Il est recommandé de d'intégrer des mesures en faveur de la biodiversité dans la prise en compte des risques naturels.	Aucun impact.	-	L'action doit permettre de favoriser la résilience alimentaire du territoire.	Il est recommandé d'évaluer les impacts des risques naturels spécifiquement pour le secteur de l'agriculture (en lien avec la chambre d'agriculture, les agriculteurs, etc.).	Aucun impact.	Il est recommandé d'évaluer les impacts des risques naturels sur les infrastructures de transport (Exemple : augmentation des températures : malaises voyageurs, chauffeurs de bus ; inondations pouvant interrompre le trafic routier, etc.).	Aucun impact.	Il est recommandé d'évaluer les impacts des risques naturels sur les secteurs économiques et coconstruire des plans d'actions avec les acteurs (ou plan d'inactions dans la mesure où il faut réduire/arrêter certaines choses).	L'action améliore la résilience du territoire en le préparant aux chocs climatiques à venir.	Il est recommandé d'évaluer l'impact des risques naturels sur les services publics du territoire et d'accompagner les communes à devenir résilient face aux chocs à venir.	Aucun impact.	-
AXE 6 - Développer l'exemplarité des collectivités	Action 6.1 Modifier pour adapter les documents d'urbanisme au changement climatique	L'action doit permettre de réduire les impacts du changement climatique en réduisant la dépendance aux énergies fossiles (développement transports en commun, modes actifs) du territoire.	Il est recommandé d'inclure au sein des PLU et du PLUi la notion d'adaptation des infrastructures (habitation, réseaux, etc.) aux aléas climatiques	L'action doit permettre de réduire le rythme d'artificialisation des sols (augmentation du COS) mais le développement de la mobilité active peut avoir des impacts délétère en matière de biodiversité (artificialisation des sols).	Il est recommandé d'intégrer un coefficient de biotope ambitieux dans toute construction neuve ou rénovation lourde, au sein des PLU et du PLUi. Les PLU doivent prendre davantage en compte le sujet de la biodiversité, notamment sur la restauration de trames vertes, bleues et brunes.	Les documents d'urbanisme doivent permettre de réduire l'utilisation de la voiture, améliorant ainsi la qualité de l'air sur le territoire.	Il est recommandé d'intégrer au sein des PLU et du PLUi des objectifs de réduction des rejets de polluants atmosphériques à la construction et la vie des constructions neuves ainsi que des rénovations lourdes. Il est également recommandé de développer des chemins piétons et cycles dans les zones à forte pollution de NOx et particules fines.	L'action doit permettre de réduire le rythme d'artificialisation des terres, notamment agricole.	Il est recommandé d'intégrer des objectifs ambitieux de baisse de l'artificialisation des sols (Zéro Artificialisation Nette en 2040-2045 par exemple). Il est également conseillé de cibler en priorité des terres agricoles peu fertiles avec un intérêt agronomique limité dans le cadre des futurs constructions (lotissements, etc.).	L'action va permettre de développer une mobilité active avec des infrastructures plus importantes. De plus, la densification des pôles desservis en transports en commun va permettre d'améliorer l'impact GES du secteur de la mobilité.	Il est recommandé dans le cadre du PLU de réduire significativement le nombre de places de parkings au sein des lotissements ainsi que de réfléchir à l'installation de bornes de recharge pour les VAE sur l'espace public.	L'action doit permettre de réduire le nombre de friches industrielles et d'avoir une desserte des zones d'activités en transports en commun ou en mode actif qui soit améliorée.	Il est recommandé d'avoir des objectifs de développement des VAE au sein des zones d'activités qui soient ambitieux. Dans le cadre de rénovations lourdes ou nouvelles constructions, il peut être intégré au sein des PLU des règles d'installation de production d'énergies renouvelables allant au delà de la règlementation actuelle (loi d'accélération des énergies renouvelables de mars 2023).	L'action favorise l'engagement des communes du territoire via leur PLU et démontre ainsi une volonté politique en matière de transition.	Il est recommandé d'intégrer au sein des PLU le développement des Installations de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) également dans les espaces publics, en ayant une réflexion sur l'installation de bornes pour Vélos à Assistance Electrique (VAE).	L'action devrait permettre de préserver les paysages avec une attention portée sur le développement de l'habitat ainsi que les infrastructures de mobilité.	Il est recommandé de porter une attention particulière au patrimoine remarquable lors de l'installation d'énergies renouvelables ainsi que la création d'infrastructures de mobilité active.
	Action 6.2 Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations de la flotte de véhicules de la collectivité	L'action permet une réduction de la dépendance aux énergies fossiles.	Il est recommandé d'évaluer les impacts du changement climatique sur les installations de recharge pour les voitures électriques.	L'action permet la réduction des émissions de polluants et du trafic routier (baisse possible de la mortalité par collision). L'action peut entrainer une hausse des émissions de carbone importées (production bioGNV, etc.).	Il est recommandé d'évaluer l'impact importé de l'action (construction des véhicules et extraction des matières premières hors France) sur la biodiversité et de rechercher des productions davantage européennes et environnementalement performantes.	L'action permet la diminution des émissions de particules fines avec le déploiement de véhicules électriques ou à hydrogène.	Il est recommandé d'évaluer l'impact de des solutions existantes pour les bus (GPL ; hydrogène ; électricité ; etc.) en intégrant le critère qualité de l'air.	L'action va permettre le développement du biogaz (bus) permettant de développer une filière agricole sur le territoire. L'essor important du biogaz pourrait donc mettre en concurrence une production agricole à but énergétique et de production alimentaire.	Il est recommandé de quantifier les besoins en biogaz pour la mobilité et d'intégrer au sein des documents d'urbanisme (PLU) une quantité maximale des SAU pour de la production énergétique.	L'action permet un essor d'une offre alternative, moins carbonée et moins dépendante aux énergies fossiles.	Il est recommandé d'évaluer le nombre d'Installations de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le territoire afin de connaitre les espaces en déficit. Il est également conseillé de se donner des objectifs quantitatifs sur le déploiement d'une flotte de bus bas-carbone ainsi que de déploiement d'IRVE.	L'action va entrainer un développement de l'activité économique dans le domaine des véhicules bas-carbone et des infrastructures de recharges.	Il est recommandé d'évaluer l'impact de l'action (chiffre d'affaires généré pour des entreprises locales, nombre d'emplois créés, etc.). Il est également recommandé d'accompagner les professionnels du domaine de la mobilité dans une transition de leur métier.	L'action permet de mettre en avant l'implication et l'exemplarité de la collectivité concernant les énergies alternatives et bas-carbone.	Il est recommandé de s'inspirer et d'échanger avec des territoires précurseurs sur ces sujets.	Aucun impact.	Il est recommandé d'avoir une vigilance sur la localisation des bornes de recharge pour voitures électriques.
	Action 6.3 Engager la transition écologique et énergétique des collectivités	L'action permet la rénovation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique permettant d'adapter les bâtiments au changement climatique.	Il est recommandé d'inscrire spécifiquement l'adaptation du bâti dans les critères des rénovations aidées et d'intégrer des objectifs quantitatifs d'adaptation du bâti.	Aucun impact.	Il est recommandé d'intégrer un critère "Biodiversité" dans les rénovations (toitures ou murs végétalisés par exemple).	L'action, en favorisant la rénovation énergétique des bâtiments permet une réduction des polluants atmosphériques (COVNM, particules fines, SO2) et donc une amélioration de la qualité de l'air.	Il est recommandé d'inscrire dans les critères de rénovation le choix d'un système performant de la production de chaleur et Eau Chaude Sanitaire (ECS, via de la filtration) voire non fossile. Il est également conseillé de cibler la rénovation énergétique pour les bâtiments étant les plus émetteurs de polluants atmosphériques.	L'action peut favoriser le développemen de matériaux biosourcés produits par l'agriculture (isolation chanvre, paille, etc.)	Il est recommandé d'évaluer les besoins futurs en isolation biosourcée et de monter un groupe de travail avec les agriculteurs du territoire pour l'approvisionnement du secteur bâtiments (peut être intégré au sein de la filière bois énergie).	Aucun impact.	-	L'action va permettre de développer une activité économique très locale et difficilement délocalisable qu'est la rénovation énergétique des bâtiments. Cette transition va ruisseler sur les activités de prestataires (vente d'échafaudage, production d'isolants, etc.)	Il est recommandé d'estimer le nombre de bâtiments à rénover (isolation thermique, modification du mix énergétique, etc.) afin de quantifier les besoins futurs pour la filière et lui donner ainsi des perspectives.	La collectivité veut démontrer son exemplarité avec la rénovation du patrimoine immobilier de la collectivité. De plus, l'action permet de lutter contre la précarité énergétique et ainsi protéger les habitants précaires.	Il est recommandé d'avoir des objectifs ambitieux de rénovation énergétique et de développement des ENR&R sur les bâtiments de la collectivité. Il est également conseillé d'accompagner les communes et structures publiques recevant un public fragile pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments (exemple : écoles, crèches, etc.)	L'action peut amener à une dégradation du patrimoine lors des opérations de rénovation.	Il est recommandé de prendre en compte les matériaux biosourcés et d'être vigilant sur le respect du patrimoine lors des rénovations (établir un cahier des charges minimal par exemple). Il est conseillé d'associer les services des Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour certains secteurs.